



République et Canton de Neuchâtel

COMPTES DE L'ÉTAT

pour l'exercice 2011

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
du 20 février 2012

2 0 1 1

Table des matières

RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT

	<i>Pages</i>	
Résumé	5	
Compte administratif	7	
Evolution des charges et des revenus	8	
Vue d'ensemble	10	
Compte de fonctionnement		
Charges de personnel	17	
Biens, services et marchandises	18	
Intérêts passifs	19	
Amortissements	22	
Parts et contributions sans affectation	23	
Dédommagements à des collectivités publiques	24	
Subventions accordées	25	
Subventions redistribuées	27	
Opérations internes	28	
Recettes fiscales	30	
Revenus des biens	33	
Contributions	34	
Part à des recettes fédérales sans affectation	35	
Dédommagements de collectivités publiques	36	
Subventions acquises	37	
Classification fonctionnelle	38	
Compte des investissements		
Résultats	40	
Récapitulation des investissements et amortissements par département et par objet	43	
Engagements	44	
Crédits supplémentaires et complémentaires	45	
Dépassements de crédits	49	
Bilan		
Actif	51	
Passif	53	
Fonds administrés par l'Etat		
Fonds appartenant à l'Etat	55	
Fonds gérés par l'Etat	55	
Conclusions	57	
Décret	59	
Annexes		
1	Explications sur les variations des recettes fiscales	60
2	Actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales	61
3	Valeurs limites selon le frein à l'endettement	62
4	Effectif du personnel	63
5	Comptes 2011 de l'Université	64
6	Evaluation du résultat probable des comptes 2004-2011	67

COMPTES DÉTAILLÉS

Pages

Compte de fonctionnement

Autorités et Chancellerie d'Etat

Grand Conseil	70
Conseil d'Etat	70
Redressement finances et adapt. structure	70
Chancellerie d'Etat, secrétariat	72
Service du Grand Conseil	72
Service d'achat, logistique et imprimés	72

Préposé à la gestion de l'information

Préposé à la gestion de l'information	76
---------------------------------------	----

Contrôle cantonal des finances

Contrôle cantonal des finances	78
--------------------------------	----

Autorités judiciaires

Secrétariat général	80
Tribunaux d'instance	80
Tribunal cantonal	80
Ministère public	82

DJSF - Justice, sécurité et finances

Secrétariat général	84
Office d'organisation	84
Politique familiale et égalité	84
Service de la justice	84
Tribunal cantonal	86
Tribunaux de districts	86
Tribunal fiscal	88
Autorités de conciliation	88
Ministère public	88
Juges d'instruction	90
Service pénitentiaire	90
Service de probation	92
Police neuchâteloise	92
Ecole régionale d'aspirant police (ERAP)	94
Service sécurité civile et militaire	94
Service financier	96
Service des contributions	100
Service juridique	102
Service des ressources humaines	102
Serv. inform. entité neuchâteloise	104
SIEN - Entité neuchâteloise	106
Gérance des immeubles	106
Service des communes	108

DSAS - Santé et affaires sociales

Secrétariat général	110
Service de la santé publique	110
Aide hospitalière	112
Établissements pour personnes âgées	112
Service de l'action sociale	112
Office des bourses	114
Office cantonal de l'assurance-maladie	114
Service protection de l'adulte et jeunesse	116
Service institutions pour adultes et mineurs	116

DGT - Gestion du territoire

Secrétariat général	120
Service cantonal des transports	120
Office du logement	122
Service des ponts et chaussées	122
Service de protection de l'environnement	124
Service de l'énergie	126
Service énergie et de l'environnement	128
Service de l'aménagement du territoire	128
Service géomatique et registre foncier	130
Service de la faune, forêts et nature	132
Service des bâtiments	134
Entretien et exploitation des bâtiments	134

DEC - Economie

Secrétariat général	138
Service de statistique	138
Service surveillance et relations travail	140
Service de l'économie	140
Serv. et offices poursuites et faillites	142
Office du registre du commerce	142
Evologia	144
Service de l'emploi	144
AVS/AI	146
Service de l'agriculture	146
Service consommation et aff vétérinaires	150
Service des migrations	152
Service de la cohésion multiculturelle	152

DECS - Education, culture et sports

Secrétariat général	156
Constructions scolaires	156
Centre acc. & prév. pr prof. ets scol.	156
Service orient. scol. et professionnelle	158
Service de l'enseignement obligatoire	158
Office de l'enseignement spécialisé	160
Bureau de l'informatique scolaire	162
Centre de psychomotricité	162
Service des formations post-obligatoires	164
Lycée Denis-de-Rougemont	166
Lycée Blaise-Cendrars	168
Lycée Blaise-Cendrars – projets	168
Lycée Jean-Piaget	170
Lycée Jean-Piaget – projets	172
CPMB, Centre form. prof. métiers bât.	172
CPMB - projets, Centre form. prof. métiers bât.	174
CPLN, Centre form. prof. Littoral	176
CPLN - projets, Centre form. prof. Littoral	178
CIFOM, Centre form. prof. Montagnes	178
CIFOM - projets, Centre form. prof. Montagnes	182
Formation HES	182
Université	182
Cité universitaire	184
Service des sports	184
Camps de sports	186
Jeunesse et sport	186
Service des affaires culturelles	186
Conservatoire neuchâtelois, sct amateurs	188
Conservatoire, filières professionnelles	190
Office de protection monuments et sites	190
Office d'archéologie	190
Parc et musée d'archéologie	192
Archéologie, fouilles A5	192
Office des archives	194

Fonds appartenant à l'Etat	Fonds DJSF	
	Fonds des sapeurs-pompiers	196
	Fonds de la protection civile régionale	196
	Fonds d'aide aux communes	198
	Fonds pour réformes structures Etat	198
	Fonds pour réformes structures Communes	198
	Fonds DSAS	
	Fonds encouragement études & form. prof.	198
	Fonds DGT	
	Fonds d'aide au logement	200
	Fonds des routes communales	200
	Fonds cantonal de l'énergie	200
	Fonds d'aménagement du territoire	200
	Fonds forestier de réserve	202
	Fonds de la conservation de la forêt	202
	Fonds des mensurations officielles	204
	Fonds des eaux	204
	Fonds DEC	
	Fonds pour l'intégration professionnelle	206
	Fonds de promotion de l'économie	206
	Fonds d'aide aux régions de montagne	208
	Fonds politique régionale	208
	Fonds viticole	208
	Fonds DECS	
	Fonds formation et intégration des jeunes	210
	Fonds des sports	210
	Fonds encouragement culture et art	212
	Fonds encouragement cinématographique	212
Fortune des fonds appartenant à l'Etat		214
Compte des investissements	Vue d'ensemble	215
	Crédits d'engagement ouverts	216
	Crédits d'engagement terminés dans l'année	224
	Crédits à solliciter	228
Bilan	Actif, passif	232
	Détail du bilan	234
Service de la dette		240
	PRÉSENTATION STATISTIQUE	
Compte de fonctionnement	Charges par nature et par départements	242
	Revenus par nature et par départements	244
	Charges par nature et par années	246
	Revenus par nature et par années	247
	Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle	248

N.B. Les éventuelles différences par rapport au calcul des totaux dans les divers tableaux sont dues aux arrondis

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons les comptes de l'Etat pour l'année 2011.

Résumé

Les comptes 2011 présentent un excédent de revenus de 3 millions de francs et des investissements nets de 76,6 millions de francs. Ainsi, le degré de couverture des revenus déterminants se monte à +0,2% et le degré d'autofinancement à +99,9%. Les limites du frein à l'endettement sont respectées.

Le résultat total du compte de fonctionnement inclut une opération extraordinaire de dissolution de provision de 12 millions de francs en lien avec la brèche de financement de l'Université. En effet, en se basant sur les affirmations du Conseiller fédéral Burkhalter qui a reconnu la pérennité du système de financement des Universités par la Confédération sur le long terme, le Conseil d'Etat a admis que la brèche de financement de 24 millions de francs qui sera effective en 2012 pourrait être activée au bilan sous forme de créance à l'égard de la Confédération. Cette décision implique la dissolution de la provision de 12 millions de francs constituée en 2010 et devenue sans objet. Sans cette opération, le résultat présente un excédent de charges de 9 millions de francs.

Le résultat du compte de fonctionnement est également marqué par plusieurs dissolutions de provisions et réserves pour un total de 25,2 millions de francs (hors provision Université susmentionnée) qui ne sont plus justifiées d'un point de vue comptable. Ces dernières concernent principalement le transfert LPP des professions pénibles de la police à prévoyance.ne (10 millions), la rétrocession aux holdings de l'effet suspensif suite à l'acceptation de la réforme fiscale des personnes morales (6,1 millions), le prélèvement aux réserves pour entretien du patrimoine immobilier et routier (4 millions) ainsi que la fin du litige avec l'hôpital de la Providence suite à une décision judiciaire en faveur de l'Etat (2,9 millions).

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a décidé de créer en 2011 quatre provisions d'un montant total de 7,2 millions de francs: 0,3 million de francs sur les nouvelles factures ouvertes à l'encontre de Xamax et du HCC, 1,6 million de francs en raison des pertes plus importantes que prévues du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), 0,8 million de francs découlant de l'accord transactionnel entre cantons et assureurs en matière de financement des temps de communication au sujet du bénéficiaire dans les EMS, et 4,5 millions de francs pour correction des moins-valeurs fiscales. S'agissant de cette dernière, le lancement de la procédure de poursuites a été effectué dans les délais, mais les montants n'ont pas pu être comptabilisés à temps suite à des retards techniques dans la mise en œuvre de la procédure de poursuites électronique (e-LP). Cette correction concerne aussi la part des communes, qui ont été informées afin de passer la même écriture, à concurrence de leurs parts respectives.

Les variations de réserves et provisions (y. c. opération particulière liée à l'Université) se montent au net à 30 millions de francs. Toutes ces opérations sont comptablement justifiées. Le résultat avant ces opérations indique un déficit de 27 millions de francs.

Les comptes 2011 sont marqués par quelques autres constats. Tout d'abord, la part du canton au bénéfice de la BNS se réduit de 36,8 millions de francs, à 14,6 millions de francs. La nouvelle convention négociée entre le Département fédéral des finances et la BNS après consultation des cantons prévoit un versement sous certaines conditions, notamment la reconstitution préalable des réserves monétaires et pour autant que la réserve pour distributions futures ne devienne pas négative à la suite d'une distribution de bénéfices. Ainsi, c'est un milliard de francs qui sera distribué aux cantons pour 2011, ce qui correspond à environ 40% du montant de 2,5 milliards de francs prévu dans l'ancienne convention.

Ce manque à gagner de 22,2 millions de francs pour notre canton est heureusement compensé par l'agio de 25 millions de francs enregistré sur le remboursement du capital de dotations de la BCN. Cette opération unique, qui était inscrite au budget, ainsi que les variations de réserves et provisions, relativisent le résultat positif du compte de fonctionnement. Sans ces opérations, le résultat présenterait un déficit de 52 millions de francs.

Le Conseil d'Etat est par contre toujours satisfait de la maîtrise des charges brutes. Elles s'élèvent à 1950,9 millions de francs contre 1'947,1 millions au budget, soit un écart de 3,8 millions de francs ou 0,2%. Sur un total de 57,5 millions de francs de crédits supplémentaires, 57,2 millions de francs ont pu être compensés.

Hors dissolutions de réserves et provisions de 37,2 millions de francs, les revenus se montent à 1'916,7 millions de francs et sont donc 15 millions inférieurs au budget. La cause principale en est la forte diminution du bénéfice distribué par la BNS. Les autres variations avec le budget concernent plusieurs éléments de revenus, dont la fiscalité. Les recettes sur les personnes morales s'élèvent à 142 millions de francs contre 137 millions de francs au budget 2011 ou 129 millions de francs dans les comptes 2010. Par contre, les recettes sur les personnes physiques sont de quelque 8,6 millions de francs inférieures au budget pour s'établir à 707 millions de francs. Par rapport aux comptes 2010, la progression n'est que de 3,5 millions de francs ou 0,5%, ce qui est peu en comparaison intercantonale. De manière globale, et compte tenu des bons résultats des autres impôts, notamment les gains en capital, les recettes fiscales progressent de 7,8 millions de francs par rapport au budget ou de 11,9 millions de francs par rapport aux comptes 2010.

Les investissements nets se montent à 76,6 millions de francs, soit 7 millions de francs ou 8,4% de moins que l'enveloppe budgétée de 83,6 millions de francs. Par rapport aux exercices précédents, l'écart entre budget et comptes a donc pu être stabilisé. Le Conseil d'Etat a profité de la marge de manœuvre que lui octroie le décret sur le budget 2011 pour réallouer les tranches de paiement d'un projet à l'autre en fonction des états d'avancement. Par ailleurs, certains investissements ont été anticipés dans les limites de compétences du Conseil d'Etat (400'000 francs). Le principal écart résulte des prêts de politique régionale, programme 2008-2011, pour lesquels les conditions contractuelles ne sont pas encore remplies pour permettre le paiement de tous les montants engagés. A relever cependant que le budget 2011 a été dans une très large mesure utilisé par des projets dont le porteur est l'Etat et que les 14 millions de francs de prêts octroyés dans le cadre de la première période de programmation ont été intégralement engagés au 31 décembre 2011.

L'exercice 2011 boucle sur une insuffisance de financement de 31,9 millions de francs. Toutefois, la dette consolidée a été réduite de 95 millions de francs pour se chiffrer à 1,2 milliard de francs au 31 décembre 2011. Cet écart entre insuffisance de financement et remboursement de la dette s'explique par le remboursement partiel à hauteur de 25 millions de francs du capital de dotation de la BCN, la récupération d'avances de trésorerie auprès de tiers (environ 9 millions) et le décalage des années entre effets sur les comptes et les liquidités. Compte tenu de l'insuffisance de financement 2011, une augmentation de la dette est prévisible en 2012. Le taux d'intérêt moyen s'établit à 2,67% contre 2,87% au début de 2011.

La seconde évaluation des comptes 2011 prévoyait un déficit du compte de fonctionnement de 37,3 millions de francs. La différence d'environ 40 millions de francs avec le résultat final provient notamment du fait que la deuxième prévision n'attendait aucun bénéfice de la BNS (15 millions), que les recettes fiscales se sont encore un peu améliorées (6 millions) et que les charges de personnel (11 millions) ainsi que les biens, services et marchandises (4 millions) ont été surévaluées.

Compte administratif

COMPTE ADMINISTRATIF

(Comptes de fonctionnement et des investissements)

<i>Comptes 2011</i>			<i>Budget 2011</i>	<i>Comptes 2010</i>
<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>			
<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>		<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>				
1'950'927'686.19		Total des charges	1'947'101'500	1'922'280'642.07
	1'953'894'274.99	Total des revenus	1'931'657'800	1'900'930'967.37
		Excédent de charges	15'443'700	21'349'674.70
	2'966'588.80	Excédent de revenus		
<i>Compte des investissements</i>				
112'842'184.91		Total des dépenses	129'664'400	95'331'762.24
	36'264'069.19	Total des recettes	46'098'900	43'298'045.43
	76'578'115.72	Investissements nets	83'565'500	52'033'716.81
<i>Financement</i>				
76'578'115.72		Investissements nets	83'565'500	52'033'716.81
	73'561'313.20	Amortissements		
		- du patrimoine administratif	74'603'500	78'063'366.69
		- du découvert		
	2'966'588.80	Compte de fonctionnement		
		- excédent de revenus		
		- excédent de charges	15'443'700	21'349'674.70
		Mouvements avec les		
		financements spéciaux		
	19'838'427.43	- attributions	3'215'500	47'309'070.13
51'716'125.36		- prélèvements	37'553'600	27'362'369.83
		Excédent de financement		24'626'675.48
	31'927'911.65	Insuffisance de financement	58'743'800	
<i>Variation de la fortune nette</i>				
		Excédent de financement		24'626'675.48
31'927'911.65		Insuffisance de financement	58'743'800	
129'663'809.82		Report au bilan (passifs)	123'917'900	168'670'482.25
	164'558'310.27	Report au bilan (actifs)	167'218'000	122'694'132.07
	-2'966'588.80	Diminution du découvert		
		Accroissement du découvert	15'443'700	21'349'674.70

Evolution des charges et des revenus

Les tableaux ci-après donnent une vue d'ensemble de l'évolution des charges et des revenus, selon leur nature et selon les départements.

CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

(En millions de francs)

	Comptes	Budget	Comptes	Différence entre		Différence entre	
	2011	2011	2010	comptes 2011 et budget 2011		comptes 2011 et comptes 2010	
	Somme	Somme	Somme	Somme	%	Somme	%
<i>Charges</i>							
Charges de personnel	426.3	421.4	405.9	+4.9	+1.2	+20.4	+5.0
Biens, services et marchandises	130.2	127.2	118.7	+3.0	+2.4	+11.5	+9.7
Intérêts passifs	34.7	39.7	39.1	-5.0	-12.6	-4.4	-11.3
Amortissements	93.8	100.5	121.4	-6.7	-6.7	-27.6	-22.7
Parts et contributions sans affectation	9.2	10.4	9.1	-1.2	-11.5	+0.1	+1.1
Dédommagements aux collectivités	88.8	88.2	85.7	+0.6	+0.7	+3.1	+3.6
Subventions accordées	1'020.0	1'030.4	973.8	-10.4	-1.0	+46.2	+4.7
Subventions redistribuées	90.4	89.1	87.8	+1.3	+1.5	+2.6	+3.0
Attributions aux fonds et réserves	19.8	3.2	47.3	+16.6	+518.8	-27.5	-58.1
Imputations internes	37.7	37.0	33.5	+0.7	+1.9	+4.2	+12.5
Total charges	1'950.9	1'947.1	1'922.3	+3.8	+0.2	+28.6	+1.5
<i>Revenus</i>							
Impôts	1'007.3	999.6	995.4	-7.7	-0.8	-11.9	-1.2
Patentes et concessions	5.8	5.8	5.7	+0.0	+0.0	-0.1	-1.8
Revenus des biens	84.6	73.0	61.9	-11.6	-15.9	-22.7	-36.7
Contributions	129.8	125.5	127.8	-4.3	-3.4	-2.0	-1.6
Part à recettes sans affectation	255.4	271.1	272.6	+15.7	+5.8	+17.2	+6.3
Dédommagements de collectivités	52.8	50.0	51.3	-2.8	-5.6	-1.5	-2.9
Subventions acquises	238.4	243.0	237.5	+4.6	+1.9	-0.9	-0.4
Subventions à redistribuer	90.4	89.1	87.8	-1.3	-1.5	-2.6	-3.0
Prélèvements aux fonds et réserves	51.7	37.6	27.4	-14.1	-37.5	-24.3	-88.7
Imputations internes	37.7	37.0	33.5	-0.7	-1.9	-4.2	-12.5
Total revenus	1'953.9	1'931.7	1'900.9	-22.2	-1.1	-53.0	-2.8
Total net	-3.0	+15.4	+21.4	-18.4	-119.5	-24.4	-114.0

CHARGES BRUTES PAR DÉPARTEMENT

(En millions de francs)

	<i>Comptes</i>			<i>Budget</i>		<i>Comptes</i>		<i>Différence entre</i>		<i>Différence entre</i>	
	<i>2011</i>	<i>2011</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2011</i>	<i>2011</i>	<i>2010</i>	<i>comptes 2011</i>	<i>comptes 2011</i>	<i>et comptes 2010</i>	<i>et comptes 2010</i>
	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>
Autorités	18.9	18.8	17.9	+0.1	+0.5	+1.0	+5.6				
Préposé gest. Info	0.1	0.2	0.1	-0.1	-50.0	+0.0	+0.0				
CCFI	1.3	1.5	1.3	-0.2	-13.3	+0.0	+0.0				
Autorités judiciaires	20.7	23.5	0.0	-2.8	-11.9	+20.7	+0.0				
DJSF	246.6	243.6	267.4	+3.0	+1.2	-20.8	-7.8				
DSAS	617.3	635.3	566.9	-18.0	-2.8	+50.4	+8.9				
DGT	180.5	171.8	185.6	+8.7	+5.1	-5.1	-2.7				
DEC	286.0	273.2	294.3	+12.8	+4.7	-8.3	-2.8				
DECS	506.5	502.6	516.1	+3.9	+0.8	-9.6	-1.9				
Fonds	73.0	76.6	72.7	-3.6	-4.7	+0.3	+0.4				
Total	1'950.9	1'947.1	1'922.3	+3.8	+0.2	+28.6	+1.5				

CHARGES ET REVENUS PAR DÉPARTEMENT

(En millions de francs)

	<i>Comptes 2011</i>			<i>Budget 2011</i>			<i>Différence</i>	
	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Charges nettes</i>	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Charges nettes</i>	<i>des charges nettes</i>	<i>%</i>
							<i>Somme</i>	<i>%</i>
Autorités	18.9	7.6	+11.3	18.8	7.1	+11.7	-0.4	-3.4
Préposé gest. Info	0.1	0.0	+0.1	0.2	0.0	+0.2	-0.1	-50.0
CCFI	1.3	0.4	+0.9	1.5	0.3	+1.2	-0.3	-25.0
Autorités judiciaires	20.7	2.5	+18.2	23.5	2.5	+21.0	-2.8	-13.3
DJSF	246.6	1'349.2	-1'102.6	243.6	1'349.4	-1'105.8	+3.2	-0.3
DSAS	617.3	112.7	+504.6	635.3	113.4	+521.9	-17.3	-3.3
DGT	180.5	124.0	+56.5	171.8	114.4	+57.4	-0.9	-1.6
DEC	286.0	163.8	+122.2	273.2	165.9	+107.3	+14.9	+13.9
DECS	506.5	120.7	+385.8	502.6	102.1	+400.5	-14.7	-3.7
Fonds	73.0	73.0	+0.0	76.6	76.6	+0.0	+0.0	+0.0
Total	1'950.9	1'953.9	-3.0	1'947.1	1'931.7	+15.4	-18.4	-119.5

Vue d'ensemble

Résultat en bref

Les comptes 2011 se déclinent comme suit:

- le résultat total du compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de 3 millions de francs;
- le volume des investissements nets atteint 76,6 millions de francs;
- le solde des mouvements avec les financements spéciaux s'élève à 31,9 millions de francs (attributions de 19,8 millions et prélèvements de 51,7 millions);
- le résultat global se solde par une insuffisance de financement de 31,9 millions de francs.

Compte administratif (en millions)	C 2011	Ecart au budget	Budget 2011	Evaluation fin août 2011
	- en millions -			
Excédent de revenus (-) / de charges (+)	-3.0	-18.4	+15.4	+37.3
Investissements nets	+76.6	-7.0	+83.6	+89.8
Solde mouvements avec financements spéciaux	+31.9	-2.4	+34.3	+57.6
./. Amortissements du patrimoine administratif	-73.6	+1.0	-74.6	-73.6
Excédent (-) / insuffisance de financement (+)	+31.9	-26.8	+58.7	+111.1

Comptes présentés avant et après opérations de clôture

Les opérations de clôture se composent de deux éléments essentiels: les transitoires et la comptabilisation des variations de réserves et provisions.

La comptabilité a enregistré un montant de 96,2 millions de francs d'actifs transitoires (recettes à recevoir) et 99,8 millions de francs de passifs transitoires (factures à recevoir pour prestations délivrées en 2011).

Les variations de réserves et provisions se montent au net à 30 millions de francs, soit 37,2 millions de francs de dissolutions de provisions et réserves (enregistrées comme revenus) et 7,2 millions de francs de créations de provisions (enregistrées comme charges). Avant ces opérations sur provisions et réserves, le résultat présentait donc un excédent de charges de 27 millions de francs.

Les provisions ou réserves suivantes ont été dissoutes car elles ne justifiaient plus, le risque ou l'opération qu'elles couvraient ayant été réglé.

Description	Montant (en francs)	Page
Activation de la créance à l'égard de la Confédération suite à la brèche de financement des universités pour l'année 2012	12'000'000.-	184
Transfert LPP à prévoyance.ne des professions pénibles de la police	10'000'000.-	94
Effet suspensif de la réforme fiscale des personnes morales sur les holdings	6'099'000.-	102
Réserve entretien courant du patrimoine immobilier et routier (montants utilisés)	4'000'000.-	120
Litige avec Providence bouclé suite au rejet du recours	2'900'000.-	112
Prélèvement partiel réserve informatique NOMAD compte tenu de l'avancement des travaux	1'061'822.-	112
Couverture de déficit du CNIP	300'000.-	138
Diverses provisions	819'271.-	100
Total	37'180'093.-	

A l'inverse, compte tenu de nouveaux risques, d'autres provisions ont été créées.

Description	Montant (en francs)	Page
Retard de comptabilisation de poursuites lancées suite à des problèmes informatiques	4'500'000.-	100
Ajustement de la provision concernant les factures ouvertes de Xamax et du HCC	294'000.-	92
Risque CNP suite aux pertes de l'exercice 2011	1'600'000.-	112
Accord transactionnel entre cantons et assureurs réglant le financement des temps de communication au sujet du bénéficiaire dans les EMS	850'000.-	112
Total	7'244'000.-	

La constitution des provisions ci-dessus sont justifiées par l'usage comptable et ne relèvent pas de la compétence du Grand Conseil. Elles ne sont pas reprises dans le décret à l'appui des comptes 2011.

Nous présentons ci-après sous forme synthétique les comptes avant et après les opérations de clôture:

Compte administratif	C 2011 Résultat avant opérations de clôture	C 2011 Résultat après opérations de clôture	Effet des opérations de clôture
	- en millions -		
Excédent de revenus (-) ou de charges (+)	+27,0	-3,0	-30,0
Investissements nets	+76,6	+76,6	
Solde des mouvements avec les financements spéciaux	+1,9	+31,9	+30,0
./. Amortissements du patrimoine administratif	-73,6	-73,6	
Excédent (-) / Insuffisance (+) de financement	+31,9	+31,9	0,0
Degré d'autofinancement (%)	60,8	99,9	+39,1

Compte de fonctionnement

Budget Le budget 2011 adopté par votre Autorité prévoyait un excédent de charges de 15,4 millions de francs, contre 19,1 millions de francs dans le projet du Conseil d'Etat. Il a fait l'objet de plusieurs amendements, dont le principal concernait le refus d'entrée en matière sur un subventionnement d'investissement au bénéfice de NOMAD lors du bouclage 2010. Ce dossier a dû ensuite faire l'objet d'un décret particulier durant l'année 2011. L'investissement n'ayant finalement pas été porté sur les comptes 2010, les amortissements 2011 ont été corrigés à la baisse de quelques 3 millions de francs sur le budget 2011.

Comptes Le résultat total des comptes 2011 présente un excédent de revenus de 3 millions de francs au compte de fonctionnement. Le résultat avant bouclage présente un excédent de charges de 27 millions de francs. Les opérations de bouclage se montent à 30 millions de francs. Les charges totales se situent à 1'950,9 millions de francs, soit une progression de 3,8 millions de francs ou 0,2% par rapport au budget. Avec un total de 1'953,9 millions de francs, les revenus se révèlent pour 22,2 millions de francs ou 1,2% meilleurs que le budget qui partait d'un montant de 1'931,7 millions de francs. Ce meilleur résultat est toutefois largement tributaire des dissolutions de provisions et réserves (37,2 millions).

Compte tenu de l'excédent de revenus, le degré de couverture des revenus déterminants est positif (0,2%) et les limites du frein sont logiquement respectées.

Ecarts par rapport au budget

Sans tenir compte des opérations de bouclage de 7,2 millions de francs, les charges brutes se montent à 1'943,7 millions de francs et sont donc 3,4 millions de francs inférieures au budget. Les principaux écarts s'expliquent par les éléments suivants:

- Les charges du personnel sont supérieures d'environ 5 millions de francs compte tenu du versement unique à prévoyance (10 millions) pour la reprise des professions pénibles de la police. Les salaires inférieurs au budget compensent partiellement cette opération.
- Conformément à la décision du Grand Conseil, un montant supplémentaire de 4 millions de francs a été consacré à l'entretien du patrimoine routier et immobilier.
- Les intérêts passifs ont à nouveau profité de la réduction de la dette et de renouvellement d'emprunts à des taux bas compte tenu des conditions favorables sur les marchés financiers pour les emprunteurs (-5,4 millions).
- Les amortissements (en particulier du patrimoine financier) sont inférieurs de 6,7 millions de francs.
- Les subventions accordées sont inférieures de 10,4 millions de francs, en particulier s'agissant de l'aide matérielle (-7,9 millions), de la promotion de l'économie (-3,9 millions), des institutions privées (-3,5 millions) et des subsides aux économies d'énergie (-3,3 millions). Des charges plus élevées sont au contraire constatées au titre de l'assurance-maladie (+3,8 millions) et des soutiens aux chômeurs en fin de droit (+3,7 millions).
- Certaines attributions à la fortune des fonds ont été supérieures, notamment pour le fonds de promotion de l'économie (+5,4 millions), le fonds d'aide aux communes (+1,8 million) et le fonds d'aménagement du territoire (+1 million).

Les revenus bruts ont été bouclés à hauteur de 1'953,9 millions de francs contre 1'931,7 millions de francs prévus au budget. Sans les dissolutions de provisions et réserves de 37,2 millions de francs, les revenus se montent à 1'916,7 millions de francs et sont donc inférieurs au budget de 15 millions de francs. Les principales différences résident dans les éléments suivants:

- La part au bénéfice de la BNS est inférieure de 22,6 millions de francs. En revanche d'autres participations, en particulier la part accrue de 7,4 millions de francs à l'impôt fédéral direct, compensent partiellement cette diminution.
- Les prélèvements à la fortune des fonds sont inférieurs de 11,3 millions de francs en raison notamment de subventions allouées moins élevées que prévu dans les fonds.
- La réserve pour équipement de 12 millions de francs n'a pas dû être mise à contribution, ce qui réduit d'autant les revenus.
- Les revenus des biens (notamment plus-value sur cession de terrains industriels) et les contributions sont supérieurs de près de 16 millions de francs.
- Les recettes fiscales sont supérieures aux prévisions de 7,8 millions de francs (+0,8%).

Ecart par rapport à l'évaluation de l'automne

La seconde évaluation des comptes 2011 prévoyait un déficit du compte de fonctionnement de 37,3 millions de francs. La différence d'environ 40 millions de francs avec le résultat final provient notamment du fait que la deuxième prévision n'attendait aucun bénéfice de la BNS (15 millions), que les recettes fiscales se sont encore un peu améliorées (6 millions) et que les charges de personnel (11 millions) ainsi que les biens, services et marchandises (4 millions) ont été surévalués.

Charges de personnel Les charges de personnel budgétées se montaient à 421,4 millions de francs, y compris par la prise en compte d'un écart de statistique sur les salaires de 7,6 millions de francs. Cet écart tient compte des délais de carence et dérogations dont les effets sont difficiles à prendre en compte dans le budget individuel des services. Aux comptes, les charges de personnel s'élèvent à 426,3 millions de francs, soit 4,9 millions de francs ou 1,2% de plus qu'au budget. La différence provient essentiellement du transfert LPP des professions pénibles de la police à prévoyance.ne. Cette opération a coûté 10 millions de francs à l'Etat et avait été provisionnée en 2010.

Sur le plan des salaires, le budget est tenu, y compris l'écart statistique susmentionné. Ainsi, les salaires comptabilisés se montent à 343,3 millions de francs contre 344,2 millions de francs au budget.

Fonds appartenant à l'Etat Les mouvements de l'exercice 2011 se sont soldés par un prélèvement à la fortune des fonds de 13,4 millions de francs contre 24,7 millions de francs prévus au budget. Ainsi, la fortune totale au 31 décembre 2011 se monte à 91,3 millions de francs. L'écart de 11,3 millions de francs est principalement lié à des dépenses inférieures aux prévisions ou des projets qui ne se sont pas réalisés en 2011, en particulier:

- Le fonds de l'énergie avait prévu des attributions de subventions pour un montant de 4 millions de francs alors que 0,7 millions ont été réellement nécessaires.
- Dans le domaine de l'aménagement du territoire et des mensurations officielles, les projets accusent un certain retard. Le budget prévoyait des prélèvements de respectivement 0,7 million de francs et 2,7 millions de francs qui n'ont pas été entièrement nécessaires.
- La fortune du fonds de promotion de l'économie a augmenté de 5,4 millions de francs, pour atteindre le montant de 16,7 millions de francs à fin 2011. La raison de cet accroissement est due à des plus-values réalisées sur des ventes de terrains. Le prélèvement à la fortune prévu au budget n'a pas été nécessaire d'autant plus que les subventions d'aide au développement économique ont été moins élevées que prévu pour un montant de 3,9 millions de francs.

Modifications du plan comptable Les principales modifications décrites ci-dessous ont été apportées au plan de comptes:

- Aux **Autorités**, le service du matériel et des imprimés devient, service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI).
- Au **DSAS**, le service des établissements spécialisés (SES) et le service des mineurs et des tutelles (SMT) ont changé de dénomination. Le SES se prononce désormais service des institutions pour adultes et mineurs (SIAM) et le SMT devient le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ).
- Au **DGT**, l'office cantonal des transports a été élevé à celui de service cantonal des transports (SCTR).

Compte des investissements

Réduction de l'écart entre budget et comptes

Durant les derniers exercices, l'écart entre budget et comptes avait été important. Le constat avait été alors fait que l'enveloppe des investissements nets, déjà limitée compte tenu des dispositions du frein à l'endettement en matière d'autofinancement, n'était pas utilisée de manière optimale.

Dans le décret sur le budget 2011, le Grand Conseil a accepté d'autoriser le Conseil d'Etat à transférer des tranches de paiement d'un projet à l'autre, en fonction de l'état d'avancement et sans limite de montants.

Le Conseil d'Etat a fait pleinement usage de cette nouvelle compétence durant l'exercice 2011. Ainsi, ce sont environ pour environ 17 millions de francs de projets qui ont été accélérés ou avancés. Sur ces 17 millions, environ 11 millions de francs ont pu être réalisés selon les attentes. Les comptes 2011 présentent des investissements nets de 76,6 millions de francs contre 83,6 millions de francs au budget, soit une différence de 7 millions de francs ou 8,4%.

Les principaux écarts se présentent comme suit:

Crédits d'investissements au 31.12.2011 (en millions de francs), dont:	-7,0
Prêts pour projets de politique régionale, programme 08-11: L'essentiel du crédit sera utilisé pour Microcity et la part cantonale serait comptabilisée directement dans ce projet. Pour le reste, certains projets ont abouti mais les versements interviendront plus tard.	-6,6
Transfert et installation du Comlab au CSEM: un rapport d'information sera soumis au Grand Conseil en 2012.	-1,9
Microcity: dépenses inférieures suite aux oppositions du début d'année.	-1,3
Rénovation des prisons (EEP Bellevue -2,4, Chaux-de-Fonds +1,1): compte tenu des circonstances particulières de 2011, tous les travaux n'ont pas été réalisés conformément au calendrier, et l'effort a été reporté sur la rénovation de la prison de La Chaux-de-Fonds.	-1,3
10 ^{ème} et 11 ^{ème} étapes d'aménagement routes cantonales: concernant la 10 ^{ème} étape, une contribution versée en 2010 par l'OFROU a été remboursée dans le cadre du décompte final de la tranche de Corcelles. Pour ce qui est de la 11 ^{ème} étape, les contributions forfaitaires fédérales n'ont pas été utilisées pour compenser les dépenses de l'exercice 2011.	+2,2
Constructions scolaires: accélération de certains projets en 2011.	+1,0
Entretien constructif routes cantonales: un crédit supplémentaire de 1 million de francs a été accordé pour la réfection à très court terme de plusieurs tronçons.	+1,0

Degré d'autofinancement élevé

Compte tenu du niveau du résultat positif du compte de fonctionnement, le degré d'autofinancement se situe à près de 100% et dépasse ainsi largement la limite minimale prescrite de 70%.

Evolution de la dette

Solde de financement Le solde de financement fait ressortir la variation de l'endettement net lié au patrimoine administratif.

L'insuffisance de financement comptabilisé à fin 2011 s'élève à 31,9 millions de francs contre 58,7 millions de francs prévus au budget.

Deux éléments expliquent principalement cette insuffisance de financement moins élevée. Tout d'abord, le résultat du compte de fonctionnement est plus favorable que prévu et s'est amélioré de 18,4 millions de francs. D'autre part, les dépenses d'investissements sont plus faibles que les montants portés au budget (-7 millions).

Variation de la dette De 1'295 millions de francs à fin à fin 2010, la dette consolidée s'est réduite à 1'200 millions de francs à fin 2011. Cette diminution de 95 millions de francs s'explique principalement par le résultat des comptes, les dépenses d'investissements moins élevées que prévu, le remboursement partiel à hauteur de 25 millions de francs du capital de dotation de la BCN, et le remboursement de créances envers des entités externes.

Les taux pratiqués sur le marché des capitaux ont permis d'emprunter à de bonnes conditions et entraîne une diminution du taux moyen de la dette qui passe ainsi de 2,87% à 2,67%.

Crédits supplémentaires et dépassements de crédits

Bases juridiques Selon l'article 25 de la Loi sur les finances, du 21 octobre 1980, le Conseil d'Etat doit demander au Grand Conseil un crédit supplémentaire lorsqu'il n'est pas compétent pour l'engager lui-même et que le budget ne prévoit aucun crédit ou prévoit un crédit insuffisant pour une dépense qui doit être faite en cours d'exercice. L'article 45 de la Loi sur les finances fixe la limite de compétence du Conseil d'Etat pour engager de nouvelles dépenses uniques à 400'000 francs.

L'arrêté du Conseil d'Etat concernant l'engagement des dépenses et les demandes de crédits supplémentaires et de crédits complémentaires, du 29 mai 2007, prévoit à son article 6, que le Grand Conseil est saisi des demandes de crédits supplémentaires de plus de 400'000 francs lors des sessions de juin et de décembre, les dépassements budgétaires ne pouvant plus lui être soumis en décembre devant être portés à sa connaissance dans le rapport à l'appui des comptes annuels.

Crédits supplémentaires adoptés Les crédits supplémentaires accordés dans le compte de fonctionnement s'élèvent à un total de 57,5 millions de francs (compétences chefs de département, Conseil d'Etat et Grand Conseil); ils sont compensés à hauteur de 57,2 millions de francs (99,5% des suppléments).

Les crédits supplémentaires supérieurs à 100'000 francs accordés dans le compte des investissements (compétences Conseil d'Etat et Grand Conseil) s'élèvent au total à 19,7 millions de francs. Ils sont tous formellement ou de fait entièrement compensés.

Le Grand Conseil a adopté lors de la session de juin (supplément I) 2011, des crédits supplémentaires du compte de fonctionnement à hauteur de 20'940'000 francs. Il a par ailleurs approuvé dans des décrets séparés les crédits supplémentaires suivants (en francs):

25.01.2011	Fonds réforme structures communes	1'200'000
22.02.2011	Assainissement de NOMAD	2'500'000
29.06.2011	Entretien courant de bâtiments de l'Etat	2'000'000
29.06.2011	Entretien courant du réseau routier cantonal	2'000'000
07.12.2011	Prestations complémentaires AVS	2'327'500
07.12.2011	Orthophonie ambulatoire	1'595'000

Le Grand Conseil a aussi approuvé par décrets séparés les deux crédits supplémentaires d'investissement suivants (en francs):

30.08.2011	Acquisition terrains et immeubles / H20	1'000'000
30.08.2011	Complément d'études / H20	500'000

Dépassements de crédits Des dépassements de crédits supérieurs à 100'000 francs qui auraient dû être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil ont été enregistrés dans les comptes 2011 à hauteur de 9,4 millions de francs, soit 7,9 millions de francs dans le compte de fonctionnement, et 1,5 million de francs dans le compte des investissements.

Crédits supplémentaires II Les demandes de crédits supplémentaires II, d'un montant total de 10,6 millions de francs, n'ont pas été traitées lors de la session de décembre 2011 du Grand Conseil. Vu l'urgence des dépenses à entreprendre, le Conseil d'Etat a néanmoins pris la décision d'engager les dépenses, sachant par ailleurs que les montants, entièrement compensés, n'étaient pas contestés par les membres de la Commission de gestion et des finances. Il a par la même occasion retiré son rapport. Des réflexions portant sur l'optimisation de la procédure de crédits supplémentaires sont en cours.

Détail Les crédits supplémentaires et dépassements de crédits sont portés à votre connaissance de manière plus détaillée aux pages 42 à 47 du présent rapport.

Charges de personnel

Charges de personnel			Variations	Budget 2011
	Comptes 2011	Comptes 2010	par rapport aux comptes 2010	
	Fr.	Fr.	%	Fr.
Autorités, magistrats et commissions	11'737'269	9'396'801	+24,9	11'143'400
Personnel administratif et d'exploitation	219'176'557	214'979'856	+2,0	218'488'100
Personnel enseignant	109'755'676	109'608'817	+0,1	112'629'000
Charges sociales et divers	85'606'192	71'899'387	+19,1	79'148'900
30 Total	426'275'694	405'884'861	+5,0	421'409'400

Des charges de personnel toujours maîtrisées

Les charges de personnel se sont à nouveau inscrites dans les limites prévues lors de l'établissement du budget 2011. La rigueur mise en place voici quelques années par le Conseil d'Etat, notamment en matière de remplacement de personnel et de progression salariale ont permis de respecter le budget prévu pour l'ensemble de ce groupe de charges en 2011.

La variation principale découle de la réintroduction des rappels de cotisations LPP dès 2011. Les autres différences correspondent à des variations d'effectifs détaillées dans le tableau figurant en annexe 4. Il convient à cet effet de noter que près des deux tiers de l'apparente progression de 67,5 EPT aux comptes représente une correction technique des effectifs.

Au budget 2011 avait été introduit sous forme de charge négative un montant de 7,6 millions de francs tenant compte d'un écart statistique entre les traitements budgétés et les traitements réels, à raison de 2% pour le personnel administratif et technique, et de 1,5% pour le personnel enseignant. Aux comptes, il apparaît que cet écart a été confirmé.

ÉVOLUTION DE L'INDEXATION DES SALAIRES

Année	Indice des prix (Mai 2000 = 100)	Indice des salaires	Retenue obligatoire
2008	107,8	106,63	-1,31%
2009	109,3	108,11	-1,31%
2010	109,3	108,11	-1,11%
2011	110,1	108,90	-1,11%

Biens, services et marchandises

Biens, services et marchandises				
	<i>Comptes 2011</i>	<i>Comptes 2010</i>	<i>Variations par rapport aux comptes 2010</i>	<i>Budget 2011</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
Imprimés, fournitures de bureau, matériel d'enseignement	8'935'588	8'676'217	+3,0	9'691'700
Mobilier, machines, véhicules	9'316'804	7'794'361	+19,5	9'628'800
Eau, énergie, combustibles	6'997'646	6'916'104	+1,2	7'261'200
Autres marchandises	10'242'802	9'858'578	+3,9	10'921'700
Entretien des immeubles et du réseau routier	17'867'750	13'554'668	+31,8	13'973'500
Entretien d'objets mobiliers	6'151'664	5'553'305	+10,8	6'306'300
Loyers, fermages et redevances	12'866'650	12'022'415	+7,0	12'342'000
Dédommagements pour frais	4'356'924	4'365'935	-0,2	5'334'200
Honoraires et autres services	43'941'035	40'826'949	+7,6	43'294'100
Biens, services divers	9'615'961	9'158'574	+5,0	8'441'100
31 Total	130'292'824	118'727'106	+9,7	127'194'600

Les dépenses pour les achats de biens, services et marchandises augmentent de 11,6 millions de francs par rapport à l'exercice précédent et de 3,1 millions de francs par rapport au budget 2011.

La réserve pour l'entretien courant du patrimoine de 4 millions de francs, créée par amendement lors de l'approbation des comptes 2010, engendre des augmentations de charges par rapport aux comptes 2010, compensées par le prélèvement à cette réserve (principalement à l'entretien des bâtiments +1,8 million et à l'entretien des routes +2 millions).

Les honoraires d'orthophonie ambulatoire à l'office de l'enseignement spécialisé, suite à des correctifs liés au principe d'échéance, ont subi une hausse de 2,7 millions de francs par rapport aux comptes 2010 et de 3,2 millions de francs par rapport au budget 2011.

Les principales autres augmentations par rapport aux comptes 2010 se trouvent au service des ponts et chaussées (véhicules +0,7 million), au service de la justice (assistance judiciaire +0,8 million) et au secrétariat général du DGT (honoraires SCAN +0,8 million).

Intérêts passifs

Intérêts passifs			Variations	
	Comptes 2011 Fr.	Comptes 2010 Fr.	par rapport aux comptes 2010 %	Budget 2011 Fr.
Engagements courants	716	0	-	0
Dettes à court terme	3'240	1'149	+182,0	15'000
Dettes à moyen et long terme	33'237'576	37'745'822	-11,9	38'590'000
Dettes envers des institutions et fondations	132'110	105'578	+25,1	140'100
Autres intérêts passifs	1'297'680	1'223'496	+6,1	880'000
32 Total	34'671'322	39'076'045	-11,3	39'625'100

Les intérêts sur les dettes à court terme sont restés peu élevés en raison d'un très faible besoin de financement à court terme.

La baisse des intérêts dus sur les dettes à moyen et long termes s'explique par la réduction de la dette et par les conditions d'emprunt favorables rencontrées en cours d'année sur les marchés des capitaux.

Le montant des intérêts versés aux institutions et fondations est étroitement lié à la situation de leurs comptes courants à l'égard de l'Etat. En 2011, les fonds de trésorerie déposés par les entités externes auprès de l'Etat ont légèrement augmenté.

La rubrique "Autres intérêts passifs" représente essentiellement les intérêts compensatoires dus aux contribuables.

TAUX COMPARATIFS DES CHARGES D'INTÉRÊT

Année	Intérêts passifs payés	Charges d'intérêts par	Taux d'intérêt moyen
	Fr.	rapport au total des charges %	de la dette consolidée %
2002	63'097'968	4,19	3,928
2003	63'971'698	4,03	3,777
2004	62'889'928	3,78	3,393
2005	61'993'573	2,88	3,238
2006	56'377'622	3,27	3,255
2007	48'584'763	2,72	3,261
2008	45'438'220	2,40	3,234
2009	43'242'188	2,26	3,053
2010	39'076'045	2,03	2,870
2011	34'671'322	1,78	2,668

Le coût moyen de la dette consolidée a quelque peu diminué du fait que le taux moyen des emprunts contractés en cours d'exercice (2,40%) est inférieur au taux moyen des emprunts remboursés (3.68%).

ÉVOLUTION DE LA CHARGE NETTE D'INTÉRÊT ET DU PRODUIT DE L'IMPÔT DIRECT

(En milliers de francs)

	2011	2010	2009	2008	2007
Intérêts de la dette	34'671	39'076	43'242	45'438	48'585
./. intérêts actifs	13'371	12'538	11'154	14'867	14'219
Charge nette	21'300	26'538	32'088	30'571	34'366
Produit de l'impôt direct	886'126	882'178	858'479	871'405	853'609
Charge nette d'intérêt par rapport à l'impôt direct	2,40%	3,01%	3,74 %	3,51 %	4,03 %

La diminution importante du rapport entre la charge nette d'intérêt et le produit de l'impôt direct s'explique principalement par la réduction des intérêts de la dette et l'augmentation des revenus fiscaux.

DETTE CONSOLIDÉE

La répartition à fin 2011 selon les taux d'intérêt, les prêteurs et les échéances est la suivante :

<i>Taux d'intérêt</i>		<i>Créanciers</i>	<i>Montant Fr.</i>	<i>Échéances</i>	
<i>Taux</i>	<i>Montant de la dette Fr.</i>			<i>Année de remboursement</i>	<i>Montant Fr.</i>
1,875%	100'000'000	Banques	470'000'000	2012	150'000'000
1,900%	50'000'000			2013	100'000'000
2,000%	50'000'000	Emprunts publics	250'000'000	2014	100'000'000
2,210%	50'000'000			2015	150'000'000
2,225%	50'000'000			2016	50'000'000
2,250%	10'000'000	Emprunts privés	180'000'000	2017	90'000'000
2,375%	20'000'000			2018	50'000'000
2,400%	110'000'000	Diverses compagnies d'assurances	180'000'000	2019	70'000'000
2,550%	100'000'000			2020	100'000'000
2,590%	50'000'000	Prévoyance.ne	40'000'000	2021	80'000'000
2,625%	150'000'000			2022	110'000'000
2,768%	20'000'000	Confédération	50'000'000	2023	50'000'000
2,790%	50'000'000			2025	50'000'000
2,875%	50'000'000	SUVA	30'000'000	2026	50'000'000
3,050%	50'000'000				
3,070%	50'000'000				
3,080%	50'000'000				
3,125%	50'000'000				
3,375%	50'000'000				
3,830%	50'000'000				
4,250%	40'000'000				
	1'200'000'000		1'200'000'000		1'200'000'000
Total de la dette consolidée			1'200'000'000		
Montant dû à la Confédération dans le cadre des prêts aux investissements agricoles, forestiers et exploitations paysannes			65'736'903		
Total			1'265'736'903		

Amortissements

Amortissements	Comptes 2011 Fr.	Comptes 2010 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2010 %	Budget 2011 Fr.
Patrimoine financier	20'245'831	43'332'236	-53,3	25'911'000
Patrimoine administratif	73'561'313	78'063'366	-5,8	74'603'500
- Immobilisations en cours et productives	73'518'837	77'984'950	-5,7	74'593'500
- Installations et divers	42'476	78'416	-45,8	10'000
33 Total	93'807'144	121'395'602	-22,7	100'514'500

Patrimoine financier Les amortissements du patrimoine financier sont inférieurs de 5,7 millions de francs par rapport au budget.

Cette diminution s'explique principalement par la baisse des pertes sur débiteurs (-1,4 million de francs) et la diminution du poste non-valeurs fiscales (-4,4 millions de francs).

La réduction des pertes sur débiteurs provient principalement du service de la justice avec une diminution de 1,9 million de francs par rapport au budget. Une explication plus détaillée figure à ce sujet dans les commentaires du service (page 87).

Concernant la diminution des non-valeurs fiscales, le lecteur est prié de se référer à l'annexe 2 (actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales).

Il est à noter qu'une provision d'un montant de 4,5 millions de francs a été constituée dans la rubrique comptable 381310 du service des contributions (page 100) vu le retard, suite à des problèmes informatiques, dans la comptabilisation de poursuites lancées.

L'amortissement des biens du patrimoine financier se monte à 207'838 francs pour l'année 2011 et est légèrement inférieur au montant budgété (249'900 francs) étant donné qu'un bien-fonds a été vendu durant l'année 2011.

Patrimoine administratif Les amortissements du patrimoine administratif se montent à 73,5 millions de francs pour l'année 2011 et sont inférieurs de 1,1 million de francs par rapport au budget 2011.

Cette variation s'explique essentiellement par les écarts dans les services suivants:

CPMB -1,0 million francs, service des formations post-obligatoires -0,6 million de francs, Université: -0,5 million de francs, constructions scolaires: +0,3 million de francs, CPLN: +0,3 million de francs et finalement service des ponts et chaussées: +0,3 million de francs.

L'écart important concernant le CPMB provient du fait que les opérations comptables concernant le transfert des bâtiments à la fondation pour la rénovation de ces derniers seront effectuées sur l'année 2012, l'inscription au registre foncier ayant été faite en janvier 2012.

Parts et contributions sans affectation

Parts et contributions sans affectation				
	<i>Comptes 2011</i>	<i>Comptes 2010</i>	<i>Variations</i>	<i>Budget 2011</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>par rapport au</i>	<i>Fr.</i>
			<i>comptes 2010</i>	
			<i>%</i>	
Part communale aux amendes	5'883'091	5'783'355	+1,7	7'000'000
Part communale aux redevances	506'146	509'453	-0,6	529'600
Péréquation fédérale / Compensation des cas de rigueur	2'815'160	2'815'000	+0,0	2'815'000
34 Total	9'204'397	9'107'808	+1,1	10'344'600

Les contributions du canton à d'autres collectivités publiques augmentent de 0,1 million de francs par rapport aux comptes 2010, mais elles sont moins importantes que ne le prévoyait le budget (-1,2 million). Cette hausse provient de l'augmentation de la part communale aux amendes.

Dédommagements à des collectivités publiques

Dédommagements à des collectivités publiques			<i>Variations</i>	
	<i>Comptes 2011</i>	<i>Comptes 2010</i>	<i>par rapport aux</i>	<i>Budget 2011</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>comptes 2010</i>	<i>Fr.</i>
			<i>%</i>	
Confédération (taxes fédérales diverses, etc.)	1'133'307	1'122'711	+0,9	670'000
Cantons (HEP-BEJUNE, HES, Universités, etc.)	79'812'723	76'276'426	+4,6	79'604'700
Communes (lycée J.-Piaget, centres professionnels, etc.)	7'811'672	8'277'904	-5,6	7'953'800
35 Total	88'757'702	85'677'041	+3,6	88'228'500

Les dédommagements versés à des collectivités publiques augmentent de 3,1 millions de francs par rapport aux comptes 2010, soit 0,5 million de francs de plus que le montant prévu au budget. Cette hausse provient principalement des dédommagements versés aux cantons (+3,5 millions), compensée partiellement par la diminution des contributions versées aux communes (-0,5 million).

Les dédommagements versés à la Confédération sont relativement stables en comparaison des comptes de l'exercice précédent. En revanche, ils augmentent de 0,5 million de francs par rapport aux prévisions budgétaires, suite à une sous-évaluation de la demande des nouvelles combinaisons de passeports biométriques et cartes d'identité (Combis) ainsi qu'une anticipation malheureuse des règles définitives de gestion imposées par l'ordonnance fédérale du 21 octobre 2009.

L'augmentation des dédommagements versés aux cantons en regard des comptes 2010 relève en grande partie du domaine de la formation post-obligatoire (+1,4 million), la formation HES (+0,8 million) et l'enseignement spécialisé (+0,1 million). Une hausse des dépenses pour les placements pénaux hors canton (+1 million) est également enregistrée en 2011, conséquence directe des travaux de rénovation et de construction en cours dans les établissements pénitentiaires cantonaux ainsi que des mesures urgentes prises suite à l'évasion d'un détenu courant juin 2011.

Les contributions aux communes ont été légèrement moins importantes que prévu (-0,1 million). Une diminution de 0,5 million de francs est constatée entre les comptes 2011 et 2010, qui s'explique principalement par la baisse des dédommagements divers aux communes (-0,2 million) ainsi que la diminution des contributions versées par le fonds de protection civile régionale pour les charges salariales (-0,1 million) et le matériel des organisations de protection civile (-0,2 million).

Subventions accordées

Subventions accordées	<i>Comptes 2011</i> Fr.	<i>Comptes 2010</i> Fr.	<i>Variations</i> <i>par rapport aux</i> <i>comptes 2010</i> %	<i>Budget 2011</i> Fr.
Confédération (AVS-AI, Alfa, LACI)	6'834'000	7'206'299	-5,2	6'683'000
Cantons (promotion écon., etc.)	844'792	1'004'024	-15,9	876'300
Communes (écoles, services sociaux, lecture et bibliothèques, etc.)	94'256'876	92'199'968	+2,2	96'146'500
Propres établissements (hôpitaux, PC AVS-AI, Université, etc.)	443'639'402	451'722'936	-1,8	426'178'700
Sociétés d'économie mixte (entreprises de transport, addictions, homes LESPAs, formation scolaire spéciale, etc.)	93'159'167	64'082'320	+45,4	110'871'200
Institutions privées (institutions spécialisées, aide et soins à domicile, formation scolaire spéciale, promotion de l'économie, etc.)	151'787'926	141'934'662	+6,9	155'296'500
Personnes physiques et morales (assurance-maladie, aide matérielle, chômeurs en fin de droit, requérants d'asile, bourses, etc.)	229'526'049	215'666'375	+6,4	234'387'500
36 Total	1'020'048'212	973'816'584	+4,7	1'030'439'700

Les subventions accordées en 2011 sont inférieures de 10,4 millions de francs au regard du budget, mais progressent de plus de 46,2 millions de francs par rapport aux comptes 2010.

Comparaison avec le budget 2011

Des dépenses moins importantes que prévu ont été enregistrées principalement en matière de promotion économique, d'aide sociale et de prestations complémentaires AI. Ces écarts sont en partie compensés par des subventions plus élevées que prévu en matière d'aide aux chômeurs en fin de droit de prestations complémentaires AVS et de subsides LAMal.

Comparaison avec les comptes 2010

Le montant total des subventions accordées en 2011 présente une progression importante de 46,2 millions de francs. Les principales dépenses en augmentation relèvent de l'HNe, des EMS, des soins à domicile, des établissements spécialisés pour adultes et mineurs, des institutions de la petite enfance, de l'aide sociale et de l'aide aux chômeurs en fin de droit. Toutes ces augmentations sont quelque peu compensées par un léger recul des PC AI et des projets subventionnés par le fonds des eaux, ainsi que par la baisse des PC AVS, en lien avec l'application de la nouvelle loi fédérale sur le financement des soins de longue durée et l'augmentation des dépenses des EMS.

Confédération

Les contributions allouées pour les assurances sociales fédérales présentent une diminution de 0,4 million de francs par rapport aux comptes 2010. Cet écart s'explique par l'enregistrement en 2010 de dépenses particulièrement élevées au titre de la loi sur l'assurance chômage (LACI).

Cantons

Aucun écart significatif n'est à relever.

Communes

Les subventions allouées aux communes en 2011 sont en augmentation de 2,1 millions de francs par rapport à 2010, mais restent 1,9 million de francs en dessous du montant prévu au budget. L'écart aux comptes 2010 résulte d'une augmentation globale des dépenses liées aux traitements des enseignants de l'école obligatoire (+3 millions) et d'une diminution des projets subventionnés par le biais du fonds des eaux (-1,5 million). L'écart au budget provient principalement d'une surbudgétisation de 1 million de francs des subventions prévues dans le cadre du fonds de l'énergie.

Propres établissements Les subventions accordées sont 17,5 millions de francs au-dessus de l'enveloppe budgétaire et 8,1 millions de francs au-dessous des comptes 2010. Ces écarts s'expliquent principalement par des transferts entre la rubrique des prestations complémentaires AVS et la rubrique relative au subventionnement des EMS. L'écart au budget résulte de l'augmentation réelle de la rubrique PC AVS, qui s'est vue transférer un montant de 16,5 millions de francs de la rubrique EMS, suite au report de l'entrée en vigueur de la loi sur le financement des EMS (LFinEMS). L'écart aux comptes découle en revanche d'une diminution de cette même rubrique PC AVS (-16,1 millions), cette fois-ci en lien avec l'augmentation de la rubrique "EMS", en conséquence de l'application de la nouvelle loi fédérale sur le financement des soins de longue durée. Concernant le budget, les autres variations significatives relèvent des prestations complémentaires AI (-4,2 millions) et de la subvention brute versée à l'Université (+2,8 millions) mais couverte par les contributions des autres cantons (rubrique 451600). Concernant la différence avec les comptes 2010, elle s'explique également par une baisse des subventions versées au titres des prestations complémentaires AI (-2,2 millions), une augmentation de la subvention brute à l'Université (+4,9 millions) mais couverte par les contributions des autres cantons (rubrique 451600) et une hausse de la subvention à l'HNE (+5,3 millions).

Sociétés d'économie mixte Le montant versé aux sociétés d'économie mixte en 2011 présente un écart négatif de 17,7 millions de francs par rapport au budget et un écart positif de 29 millions de francs avec les comptes 2010. La différence avec le montant budgété découle exclusivement de la correction évoquée au paragraphe précédent, à savoir un transfert comptable de 16,5 millions de francs entre la rubrique "EMS" et la rubrique "Prestations complémentaires AVS", suite au report de l'entrée en vigueur de la LFinEMS. L'augmentation de 29 millions de francs par rapport aux comptes 2010 est également en lien avec les explications données plus haut; à savoir que le financement des EMS progresse de 29,8 millions de francs du fait de l'application de la nouvelle loi fédérale sur le financement des soins de longue durée et que cette progression est en partie compensée par la baisse enregistrée au niveau des prestations complémentaires AVS (-16,1 millions) par rapport à 2010.

Institutions privées La progression de 9,9 millions de francs par rapport aux comptes 2010 s'explique principalement par une hausse marquée des dépenses dans les domaines des soins à domicile (+3,8 millions), des établissements spécialisés pour adultes et mineurs (+5,2 millions) et des institutions de la petite enfance (+2,3 millions), conséquence dans ce dernier cas de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'accueil des enfants. La différence par rapport au budget (-3,5 millions) s'explique, outre quelques écarts dans les domaines précités, par l'importante différence enregistrée au niveau du fonds de promotion de l'économie où la rubrique "Subvention d'aide au développement économique" a été budgétée à hauteur de 8,5 millions de francs et enregistre finalement 4,6 millions de francs de dépenses effectives, soit un montant équivalent aux dépenses réalisées en 2010 dans ce domaine.

Personnes physiques Les ressources allouées aux personnes physiques sont en progression de 13,9 millions de francs par rapport à 2010. Cette hausse découle principalement des effets de la révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) qui se reflète dans le subventionnement des chômeurs en fin de droit (+4,5 millions) et dans les dépenses d'aide matérielle (+7,5 millions). S'agissant de l'écart au budget (-4,9 millions), il peut être expliqué par une prévision trop pessimiste des charges d'aide matérielle (-7,9 millions) et à l'inverse un dépassement des montants prévus pour les subsides LAMal (+2,5 millions) et les chômeurs en fin de droit (+3,7 millions). Relevons finalement l'effet des variations enregistrées dans le fonds de l'énergie. Les subventions aux personnes physiques versées par le fonds s'élèvent à 200'000 francs en 2011 contre 3,5 millions de francs au budget et 4,8 millions de francs aux comptes 2010. Ces écarts s'expliquent par l'application du principe d'échéance quant aux engagements pris en 2010 et par une budgétisation trop importante de la rubrique pour 2011.

Subventions redistribuées

L'examen des rubriques concernant les subventions redistribuées (groupe de charges 37) et les subventions à redistribuer (groupe de revenus 47) se fait conjointement. Les totaux pour ces deux groupes étant toujours identiques, l'évolution de ces charges et de ces revenus n'a pas de réelle incidence financière sur le compte de fonctionnement. Le tableau ci-après indique la provenance de ces subventions (Confédération, cantons ou communes). Les activités qui en sont bénéficiaires sont détaillées dans le commentaire ci-dessous.

Subventions redistribuées	Variations par rapport aux comptes 2010			Budget 2011 Fr.
	Comptes 2011 Fr.	Comptes 2010 Fr.	%	
Confédération	89'506'537	85'989'430	+4,1	87'825'500
Cantons	30'338	90'000	-66,3	430'600
Communes	838'255	1'717'743	-51,2	870'000
37 et 47 Total	90'375'130	87'797'173	+2,9	89'126'100

Les subventions redistribuées augmentent de 2,6 millions de francs en comparaison des comptes 2010. Elles sont supérieures à ce qui avait été prévu au budget (+1,2 million).

Les subventions que le canton de Neuchâtel redistribue proviennent principalement de la Confédération et concernent surtout le domaine de l'agriculture (paiements directs et écologiques, améliorations foncières et constructions rurales). D'autres domaines comme l'entretien des forêts, la protection des monuments et sites ou le soutien aux projets du fonds de politique régionale sont également concernés par une redistribution des flux financiers encaissés par l'Etat.

Les paiements directs alloués aux agriculteurs atteignent 76,1 millions de francs en 2011, soit un montant légèrement supérieur aux comptes 2010 (75,5 millions).

Les subventions versées par l'Office fédéral de la justice en faveur des maisons d'enfants (mineurs à problèmes, orphelins, etc.) transitent également par les comptes de l'Etat (service des établissements spécialisés) qui redistribue ces subsides aux institutions concernées. Les subventions versées en 2011 atteignent 3,5 millions de francs.

Au niveau des subventions redistribuées qui sont versées à l'Etat de Neuchâtel par d'autres cantons, signalons que le montant inscrit dans les comptes 2010 (environ 30'000 francs) concerne le fonds de politique régionale. Ce montant découle de la responsabilité du canton de Neuchâtel pour les volets intercantonal BEJUNE et transfrontalier de l'Arc Jurassien. La diminution importante par rapport au montant inscrit au budget résulte de projets moins nombreux que prévus.

Les subventions redistribuées provenant des communes ne concernent plus, en 2011, que les parts encaissées par le service de l'économie en faveur de Tourisme Neuchâtelois. En 2010, des montants relatifs à la participation des trois villes et de la commune du Val-de-Travers aux subsides des écoles spécialisées figuraient encore dans cette catégorie, raison pour laquelle les comptes sont plus élevés qu'en 2011 (+0,9 million). Dorénavant, la facturation se fait directement par les institutions.

Opérations internes, attributions et prélèvements aux financements spéciaux

L'examen de ces rubriques se fait conjointement, car le virement ou le prélèvement à la fortune des fonds dépend de l'attribution, par voie budgétaire, figurant dans les opérations internes.

Opérations internes			Variations par rapport aux comptes 2010	Budget 2011
	Comptes 2011 Fr.	Comptes 2010 Fr.	%	
Bonifications budgétaires aux fonds	19'738'151	14'259'713	+38,4	19'290'000
Transferts interservices et interfonds	14'363'599	13'991'389	+2,7	14'210'000
Prélèvements budgétaires dans les fonds	3'555'083	5'238'249	-32,1	3'503'500
39 et 49 Total	37'656'833	33'489'351	+12,4	37'003'500

Globalement, les attributions et prélèvements aux fonds sont conformes au budget.

Les bonifications budgétaires enregistrent les variations suivantes:

	Comptes 2011 Fr.	Comptes 2010 Fr.	Ecarts Fr.	Budget 2011 Fr.
Fonds d'aide aux communes	3'143'400	0	+3'143'400	2'700'000
Fonds des routes communales	838'751	813'713	+25'038	834'000
Fonds de promotion de l'économie	8'510'000	5'950'000	+2'560'000	8'510'000
Fonds de politique régionale	1'550'000	2'000'000	-450'000	1'550'000
Fonds pour activités culturelles et artistiques	400'000	130'000	+270'000	400'000
Fonds pour l'encouragement au cinéma	196'000	166'000	+30'000	196'000
Fonds pour l'intégration professionnelle	3'600'000	650'000	+2'950'000	3'600'000
Fonds de l'énergie	0	3'000'000	-3'000'000	0
Fonds d'aide au logement	1'500'000	1'550'000	-50'000	1'500'000
Total	19'738'151	14'259'713	+5'478'438	19'290'000

ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS AUX FONDS

	Comptes 2011 Fr.	Comptes 2010 Fr.	Budget 2011 Fr.
380 Attributions à la fortune des fonds	11'566'303	3'723'876	2'635'500
./. 480 Prélèvements à la fortune des fonds *	13'399'462	23'202'237	24'667'400
Variation annuelle de la fortune des fonds	-1'833'159	-19'478'361	-22'031'900

* y.c. centres financiers projets des écoles

L'augmentation de l'attribution à la fortune des fonds en regard du budget est principalement due au fait que la plus-value réalisée lors de la vente d'un terrain sur le plateau de Boudry (5,8 millions) a été virée à la fortune du fonds de promotion de l'économie. En outre, la fortune du fonds d'aide aux communes s'est accrue suite à une attribution budgétaire plus importante issue de l'augmentation de la part du canton au produit de l'impôt fédéral direct.

Les prélèvements à la fortune des fonds sont inférieurs aux prévisions budgétaires. Cela provient du fait qu'un bon nombre de fonds ont enregistré moins de dépenses que prévu et que d'autres présentent des recettes plus importantes.

ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS AUX RÉSERVES

	Comptes 2011 Fr.	Comptes 2010 Fr.	Budget 2011 Fr.
381 Attributions aux réserves	8'272'125	43'585'194	580'000
./. 481 Prélèvements aux réserves	38'316'663	4'160'133	12'886'200
Variation annuelle des réserves	-30'044'538	39'425'061	-12'306'200

Les attributions 2011 aux provisions et réserves sont les suivantes: Fr.

- Provision pour litiges concernant la sécurité lors de manifestations sportives	294'000
- Réserve de la dîme de l'alcool	625'996
- Provision pour litige avec les caisses maladie concernant des prestations fournies en EMS	850'000
- Provision pour non-valeurs fiscales	4'500'000
- Provision pour travaux archéologiques liés à l'A5	129'145
- Provision pour déficit du CNP	1'600'000
- Provision SIEN	272'984

- Les prélèvements aux réserves sont les suivants: Fr.

- Provision pour litige HNE - Providence	2'900'000
- Provision pour projet informatique NOMAD	1'061'822
- Provision pour LPP professions pénibles de la police	10'000'000
- Provision pour réforme des personnes morales	6'099'000
- Réserve pour entretien courant du patrimoine	4'000'000
- Provision pour la brèche relative à la subvention fédérale à l'université	12'000'000
- Provision ODM (service des migrations)	707'543
- Provision pour déficit du CNIP	300'000
- Provision pour travaux archéologiques liés à l'A5	337'044
- Dissolution de diverses anciennes provisions	819'271
- Provision SIEN	91'983

Recettes fiscales

Recettes fiscales	Comptes		Variations par rapport aux comptes 2010		Budget 2011
	2011 Fr.	2010 Fr.	Fr.	%	
Impôt sur revenu et fortune	744'091'489	744'439'409	-347'920	+0,0	750'000'000
Impôt de solidarité des communes	0	8'318'195	-8'318'195	-100,0	0
Impôt sur bénéfice et capital	142'034'132	129'420'211	+12'613'921	+9,7	137'000'000
Impôt foncier	5'862'300	5'932'094	-69'794	-1,2	5'500'000
Impôt sur gains en capital	24'158'860	20'826'670	+3'332'190	+16,0	20'000'000
Droits de mutations	28'468'619	27'691'694	+776'925	+2,8	24'750'000
Impôt sur successions et donations	19'102'797	16'533'585	+2'569'212	+15,5	19'000'000
Taxes sur véhicules et bateaux	43'622'622	42'269'473	+1'353'149	+3,2	43'311'400
40 Total	1'007'340'819	995'431'331	+11'909'489	+1,2	999'561'400

La rubrique impôt sur le revenu et la fortune comprend les contribuables soumis à l'impôt à la source et les personnes soumises à l'impôt ordinaire. Nous devons constater que cette année, les recettes fiscales des personnes physiques sont restées stables. L'impôt pour les personnes physiques soumises à l'impôt ordinaire est en baisse par rapport au budget (-8,5 millions). Cette baisse est compensée en partie par l'augmentation des recettes fiscales de l'impôt à la source. Cette stagnation de l'impôt des personnes physiques est inquiétante. Même si les salaires 2010 (taxation 2010 effectuée en 2011) ont été fixés en 2009 année de la crise, la baisse du chômage et la bonne conjoncture auraient dû influencer positivement l'impôt des personnes physiques, ce qui n'a pas été le cas. Les recettes personnes morales ont augmenté par rapport au budget de 5 millions de francs et par rapport aux comptes de l'année passée de 13 millions de francs. L'impôt des personnes morales comprend une perte de 6 millions de francs correspondant à la baisse de l'impôt sur le capital des holdings 2010 suite à l'effet suspensif du référendum. Cela signifie que si la loi était entrée en vigueur à fin 2010 comme prévu initialement, les recettes des personnes morales seraient de 148 millions de francs. Comme prévu, la réforme fiscale des entreprises a déjà déployé ses effets. La bonne conjoncture est également une raison des bons résultats au niveau de cet impôt. Le résultat de l'impôt des personnes physiques est quant à lui inquiétant en regard de sa faible progression. Les autres catégories d'impôts sont supérieures au budget 2011, hormis l'impôt de succession qui correspond au budget.

Impôt direct cantonal Le produit 2011 de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est inférieur de 0,3 million de francs par rapport à l'exercice 2010. Par rapport au budget, il est plus bas d'environ 6 millions de francs. L'écart par rapport au budget s'explique principalement par les éléments suivants:

- Une stagnation inquiétante de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Une analyse plus précise doit être effectuée afin de connaître les raisons de cette stabilité.
- Contrairement à certains de nos cantons voisins, nous ne pouvons pas compter sur une augmentation importante et régulière de nos contribuables qui assurent une manne supplémentaire en termes de recettes et de richesses.

Le service des contributions va analyser dans le cadre de la publication de la statistique fiscale et des flux des contribuables de juin, si l'émigration a joué un rôle dans la diminution des recettes fiscales.

L'impôt à la source est resté stable, tout comme l'impôt des frontaliers.

Par rapport à 2010, l'impôt des personnes physiques a légèrement augmenté, principalement en raison des recettes liées aux rappels d'impôts et amendes (6,7 millions, année record) et surtout aux dénonciations spontanées (effet de l'amnistie fiscale). L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques taxées ordinairement est resté stable à 699 millions de francs en 2010 contre 700 millions de francs en 2011. Cette stagnation est inquiétante car nous ne pouvons pas attribuer cette faible évolution à la crise. Une analyse plus fine doit être faite pour en connaître les raisons. Par contre, nous devons relever que le taux d'encaissement a dépassé le 92%. Ce chiffre est remarquable; il signifie que plus de 9 contribuables sur 10 paient leurs tranches et leurs bordereaux d'impôt à l'échéance.

L'écart favorable de 5 millions de francs par rapport au budget du produit de l'impôt direct des personnes morales est dû à:

- Une bonne conjoncture économique qui s'est traduite déjà dans les comptes 2010 des entreprises, lesquelles ont en partie anticipé leurs résultats 2011 par l'adaptation des tranches d'impôt pour cette année-là.
- L'effet de la réforme des entreprises: comme prévu, les comptes 2010 ainsi que les tranches 2011 ont montré que la réforme avait un effet positif. La nouvelle politique fiscale de notre canton apporte une sécurité et un coût supplémentaire que certaines entreprises sont prêtes à payer.

Impôt foncier

L'impôt foncier comprend l'impôt sur les immeubles de placement des personnes morales de même que celui prélevé sur les immeubles appartenant à des institutions de la prévoyance professionnelle. Le taux est de 1,5 pour mille de l'estimation cadastrale. Il est légèrement moins élevé que l'année dernière.

Impôts sur les gains en capital et droits de mutations (lods)

Les impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation enregistrent un résultat un peu meilleur que prévu, dépassant au total de 4 millions de francs le montant porté au budget. Le secteur de l'immobilier n'a pas ressenti la crise en 2011. L'évolution de cet impôt est souvent aléatoire et peut dépendre de transactions particulières importantes.

Impôt sur les successions et donations

L'impôt sur les successions est conforme au budget. Par nature, ces recettes peuvent fluctuer fortement d'une année à l'autre, dans des proportions imprévisibles en fonction d'éléments particuliers.

COMPOSITION DE L'IMPÔT DIRECT CANTONAL

(En francs et pour-cent)

<i>Impôt dû</i>	2011		2010	
	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>
Personnes morales *	142'034'132	16,0	129'420'211	14,6
Personnes physiques (y.c. impôt de solidarité) *	735'473'025	83,0	740'530'459	84,0
Impôt travailleurs frontaliers	8'618'463	1,0	12'227'145	1,4
Total	886'125'620	100%	882'177'815	100,0

* Y compris corrections de taxations antérieures, comptes d'insuffisances et amendes, bénéfiques en capital, imputations forfaitaires, etc.

Le produit de l'impôt des personnes physiques et des personnes morales enregistré dans les comptes de l'Etat, dans le cadre du système de taxation postnumerando, ne permet pas de faire la distinction entre l'impôt sur le revenu et la fortune, respectivement entre le bénéfice et le capital.

ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES

(En milliers de francs)

<i>Année</i>	<i>Impôt direct cantonal¹⁾</i>	<i>Impôts immobiliers (lods, impôt foncier, gains immobiliers²⁾</i>	<i>Part du canton à l'impôt fédéral direct</i>	<i>Impôts sur les donations et les successions³⁾</i>	<i>Taxes sur véhicules et cyclomoteurs</i>
1994	434'493	24'572	75'762	19'740	29'665
1995	449'359	29'530	73'714	21'155	30'193
1996	467'280	26'097	79'394	24'638	32'339
1997	468'551	25'808	88'602	23'386	33'188
1998	472'319	30'656	83'615	24'148	34'043
1999	501'568	31'717	88'213	25'153	35'136
2000	528'857	33'303	95'609	36'901	35'822
2001	554'925	32'517	105'371	31'499	36'410
2002	594'001	34'971	127'344	21'324	36'874
2003	573'425	44'300	107'597	22'069	37'175
2004	586'176	38'838	111'078	17'124	39'136
2005	755'999	47'606	91'806	14'296	39'293
2006	809'712	48'982	119'653	18'654	39'611
2007	853'609	55'206	112'606	17'922	39'947
2008	871'405	54'669	55'182	22'128	40'478
2009	858'479	55'918	46'119	24'261	41'425
2010	882'178	53'643	48'145	16'533	40'685
2011	886'126	57'381	52'389	19'103	41'938

¹⁾ Y compris les versements compensatoires concernant les travailleurs frontaliers

²⁾ Y compris l'ancien impôt complémentaire sur les immeubles remplacé par l'impôt foncier en 2001

³⁾ Y compris l'émolument de dévolution d'hérédité, supprimé dès la période fiscale 2003

Revenus des biens

Revenus des biens			<i>Variations par rapport aux comptes 2010</i>	<i>Budget 2011</i>
	<i>Comptes 2011</i>	<i>Comptes 2010</i>	<i>%</i>	
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>		<i>Fr.</i>
Banques	605'877	663'752	-8,7	938'000
Créances	11'261'521	9'443'096	+19,3	9'720'000
Titres	930'596	1'888'064	-50,7	823'300
Immeubles du patrimoine financier	573'267	543'496	+5,5	719'000
Gains sur placements	12'835'716	10'699'207	+20,0	4'820'000
Prêts du patrimoine administratif	189	205	-7,8	2'500
Intérêt et part au bénéfice de la BCN	23'600'000	30'100'000	-21,6	23'350'000
Immeubles du patrimoine administratif	8'458'746	8'480'537	-0,3	6'624'900
Autres revenus	26'333'229	124'005	-	26'050'000
42 Total	84'599'141	61'942'362	+36,6	73'047'700

Les revenus des biens sont supérieurs de 11,6 millions de francs par rapport au budget et de 22,7 millions de francs en regard de 2010.

L'évolution des créances, par rapport à l'année précédente, s'explique principalement par l'augmentation des intérêts versés par les contribuables (+1,8 million).

La baisse des revenus sur titres est due au fait qu'en 2010, un dividende supplémentaire a été versé par la Société des Salines du Rhin SA.

Des recouvrements supplémentaires de subsides à l'office de l'assurance-maladie (+1,1 million), ainsi que des plus-values sur cessions d'immobilisations (+0,6 million), expliquent en partie la hausse des gains sur placements par rapport à l'exercice précédent.

La part de l'Etat au bénéfice 2011 de la BCN est inférieure à la part du bénéfice 2010. Les intérêts sur le capital de dotation sont également en diminution, suite au remboursement de capital de 25 millions de francs, intervenu en 2011.

Au niveau des autres revenus, l'importante augmentation provient principalement de l'agio lié au remboursement partiel du capital de dotation par la BCN à l'Etat, d'un montant total de 25 millions de francs, et dans une moindre mesure d'une nouvelle disposition légale instituant une rémunération de la garantie de l'Etat évaluée à 1,2 million de francs.

Contributions

Contributions	Comptes 2011		Variations par rapport aux comptes 2010	Budget 2011
	Fr.	Fr.	%	Fr.
Emoluments administratifs	28'557'939	29'909'865	-4,5	30'214'700
Ecolages	12'713'436	12'268'911	+3,6	12'972'100
Autres redevances d'utilisation et prestations de service	21'755'438	21'608'189	+0,7	20'420'700
Ventes	5'491'134	5'934'272	-7,5	6'067'000
Dédommagements de tiers	21'563'702	21'881'714	-1,5	20'080'900
Amendes	19'232'471	17'626'790	+9,1	21'816'200
Prestations effectuées par les collectivités pour investissements	3'252'921	3'303'593	-1,5	2'872'300
Autres contributions	17'253'691	15'309'678	+12,7	11'064'700
43 Total	129'820'732	127'843'012	+1,5	125'508'600

Par rapport à l'année 2010, les contributions reçues augmentent de 2 millions de francs et de 4,3 millions de francs par rapport au budget.

Les émoluments administratifs du service des poursuites et faillites baissent de 1,6 million de francs par rapport à l'année précédente.

Bien que relativement stables, les dédommagements de tiers présentent quelques variations importantes à la baisse au service financier (-1 million de remboursements d'assurance) et à la hausse au service de l'action sociale (+0,7 million de récupération d'avances de contributions d'entretien, suite à une modification comptable en lien avec le respect du produit brut).

Au niveau des amendes, la police neuchâteloise a enregistré une hausse de 1,2 million de francs par rapport aux comptes 2010.

La hausse des autres contributions provient principalement des recettes diverses du service financier (+2,6 millions), plus particulièrement de la récupération des frais de poursuites et de la régularisation comptable d'un compte bilan concernant un prêt en faveur du parking de la gare de Neuchâtel.

Part à des recettes fédérales sans affectation

Part à des recettes sans affectation				
	Comptes 2011 Fr.	Comptes 2010 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2010 %	Budget 2011 Fr.
Péréquation fédérale / Péréquation des ressources	13'984'257	10'989'000	+27,3	14'005'000
Péréquation fédérale / Compensation charges géo-topographiques	22'923'651	22'607'000	+1,4	22'924'000
Péréquation fédérale / Compensation charges socio-démographiques	14'050'189	12'972'000	+8,3	14'124'000
Péréquation fédérale / Compensation cas de rigueur	108'832'726	108'834'125	0,0	108'833'000
Impôt fédéral direct	52'389'413	48'144'543	+8,8	45'000'000
Impôt anticipé	8'363'000	10'271'255	-18,6	8'146'000
Impôt épargne UE	288'000	471'724	-38,9	475'000
Taxe d'exemption du service militaire	663'846	775'320	-14,4	650'000
Bénéfice de la Banque nationale suisse	14'410'387	36'601'452	-60,6	36'980'000
Droits sur les carburants	8'880'123	10'326'365	-14,0	10'074'000
Régie des alcools (imposition des boissons distillées)	625'996	622'395	+0,6	580'000
Redevance poids lourds	9'952'967	9'964'702	-0,1	9'302'000
44 Total	255'364'555	272'579'881	-6,3	271'093'000

La part du canton aux recettes sans affectation est inférieure de 15,7 millions de francs au budget et de 17,2 millions de francs aux comptes de l'exercice précédent.

La principale variation en regard des comptes 2010 concerne la diminution de la part du canton au bénéfice de la BNS (-22,2 millions), suite à la nouvelle convention signée le 21 décembre 2011 entre le Département fédéral des finances et la BNS concernant la distribution du bénéfice de la banque nationale pour les exercices 2011 à 2015.

Le montant total des paiements compensatoires versés au canton au titre de la RPT s'élève à 159,8 millions de francs, soit une augmentation de 4,4 millions de francs par rapport à 2010. Cette hausse résulte de la baisse de l'indice des ressources du canton, de 95,2 à 94,1, qui a pour conséquence une augmentation des montants reçus au titre de la péréquation des ressources (+3 millions). Le montant alloué au canton pour la compensation des charges excessives présente également une augmentation, passant de 35,6 à 37 millions de francs.

Les autres variations significatives concernent l'impôt fédéral direct (+4,2 millions), l'impôt anticipé (-1,9 million), les droit sur les carburants (-1,4 million), l'impôt relatif à la fiscalité de l'épargne de l'UE (-0,2 million) et la taxe d'exemption du service militaire (-0,1 million).

Dédommagements de collectivités publiques

Dédommagements de collectivités publiques	Comptes 2011 Fr.	Comptes 2010 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2010 %	Budget 2011 Fr.
Confédération (asile, CNIP, entretien A5, établissements militaires, etc.)	4'637'482	4'151'802	+11,7	4'414'400
Cantons (Université, HES, lycées, écoles professionnelles, etc.)	35'364'448	34'655'097	+2,0	32'176'300
Communes (police, protection civile, documents d'identité, etc.)	12'787'766	12'509'811	+2,2	13'367'400
45 Total	52'789'696	51'316'710	+2,9	49'958'100

Globalement, les dédommagements reçus de collectivités publiques augmentent de 1,5 million de francs par rapport aux comptes 2010 et sont supérieurs de 2,8 millions de francs aux prévisions budgétaires.

Les dédommagements perçus de la Confédération augmentent de 0,5 million de francs en regard des comptes de l'exercice précédent. Cet écart résulte principalement d'une hausse des indemnités perçues par le service de la sécurité civile et militaire (+0,4 million).

Les dédommagements des autres cantons progressent, tant par rapport au comptes 2010 (+0,7 million) qu'au budget (+3,2 millions). L'écart constaté entre les comptes 2011 et le budget s'explique par des dédommagements reçus de l'Université plus importants que prévu (+2,6 millions) et par différentes variations enregistrées au niveau du service pénitentiaire (+0,6 million), de l'entretien et l'exploitation des bâtiments (+0,1 million), du CPMB (+0,5 million), de la formation HES (+0,3 million), du CIFOM (+0,2 million), du CPLN (-0,3 million) et de l'école régionale d'aspirants de police (-0,6 million). La différence entre les comptes 2010 et 2011 résulte de la hausse des contributions reçues au titre de l'Université (+1,2 million) et du CPMB (+0,4 million), compensée par des baisses au niveau des contributions reçues pour l'école régionale d'aspirants de police (-0,5 million), le lycée Jean-Piaget (-0,2 million) et le CPLN (-0,2 million).

Concernant les indemnités versées par les communes, une hausse de 0,3 million de francs est enregistrée par rapport aux comptes 2010 et une baisse de 0,6 million de francs en comparaison des prévisions budgétaires. L'écart entre les comptes provient des mandats de prestations de la police de proximité moins importants que prévu (-0,1 million), d'une hausse de la demande de documents d'identité (+0,2 million) et des dédommagements versés par des communes pour les élèves venant d'autres cantons dans le domaine de l'enseignement spécialisé (+0,2 million).

Subventions acquises

Subventions acquises	Comptes 2011 Fr.	Comptes 2010 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2010 %	Budget 2011 Fr.
Confédération (AVS-AI, LAMAL, LACI, Université, formation professionnelle, mensurations, bourses, etc.)	148'218'627	152'969'111	-3,1	151'618'900
Canton	0	143'000	-100	0
Communes (aide matérielle, transports, chômeurs en fin de droit, etc.)	84'938'694	79'140'479	+7,3	88'135'300
Propres établissements (ECAP, etc.)	1'023'539	1'093'487	-6,4	1'370'400
Autres subventions acquises (Sport-toto, etc.)	4'207'289	4'103'969	+2,5	1'835'200
46 Total	238'388'149	237'450'046	+0,4	242'959'800

Les subventions effectivement reçues en 2011 sont 4,6 millions de francs en dessous du montant prévu au budget. Au total, le montant acquis est légèrement supérieur au montant 2010, mais il existe des variations selon le type de subventions.

Les subventions reçues de la Confédération présentent une diminution de 4,8 millions de francs en comparaison des comptes 2010. Ce recul s'explique en partie par une baisse des subventions reçues pour les prestations complémentaires AVS (-2,9 millions) et pour l'Université (-3,8 millions). Parallèlement, des écarts peuvent être relevés au niveau des subventions pour la réduction des primes d'assurance-maladie (+2,9 millions) ainsi qu'au niveau du fonds de l'énergie (-1,5 million) et du fonds des mensurations officielles (-1,4 million) qui ont vu moins de projets subventionnés se réaliser en 2011. L'écart au budget (-3,4 millions) relève des subventions pour les prestations complémentaires AI (-1,4 million), les requérants d'asile (-1,6 million), le service de l'emploi (-2,1 millions), le fonds de l'énergie (-1,5 million) et les prestations complémentaires AVS (+4 millions). Tous ces écarts impliquent des différences correspondantes dans des groupes de charges, principalement le groupe 36.

Les 143'000 francs enregistrés dans les comptes 2010 au titre de subvention acquise du canton concernaient l'exploitation du complexe sportif de la Maladière, géré au travers du centre financier "CPLN-Projets". Cette somme n'apparaît plus dans les comptes 2011 suite à une modification de son mode de comptabilisation.

Les parts communales aux charges cofinancées augmentent globalement de 5,8 millions de francs par rapport à 2010 et présente un écart de 3,2 millions de francs en regard du budget. L'augmentation dans les comptes résulte de la progression des charges d'aide matérielle (+4,5 millions) et des mesures d'intégration professionnelle (+1,2 million) auxquelles les communes participent respectivement à hauteur de 60% et 50%. L'écart au budget relève des mêmes rubriques, plus précisément d'une surestimation des charges d'aide matérielle et d'une sous-estimation des coûts des mesures d'intégration professionnelle.

Classification fonctionnelle

Le tableau ci-dessous, qui résume celui qui figure en fin de publication, montre l'évolution des charges nettes selon les diverses tâches confiées à l'Etat.

L'attribution des rubriques budgétaires aux différents secteurs d'activités se fait sur la base de la nomenclature en vigueur dans le modèle comptable harmonisé des collectivités publiques.

Classification fonctionnelle (En millions de francs)	Comptes 2011		Comptes 2010	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Administration générale	63,1	4,9	78,0	6,1
Sécurité publique	81,7	6,4	81,1	6,4
Enseignement et formation	381,2	29,9	391,6	30,9
Culture et loisirs	14,6	1,1	14,1	1,1
Santé	309,8	24,3	284,3	22,4
Prévoyance sociale	296,9	23,3	296,3	23,4
Trafic	90,6	7,1	90,2	7,1
Protection et aménagement de l'environnement	9,0	0,7	8,1	0,6
Économie publique	29,9	2,3	25,2	2,0
Sous-total	1'276,7	100,0	1'269,0	100,0
Finances et impôts	-1'279,7		-1'247,6	
Total (excédent de charges)	-3,0		21,3	

Avec une part de 29,9%, le secteur de l'enseignement et de la formation demeure le plus important. Il est suivi par celui de la santé (24,3%) et celui de la prévoyance sociale (23,3%). A eux trois, ces secteurs absorbent donc plus des trois quarts des charges nettes de l'Etat.

La diminution importante des charges nettes du secteur "Administration générale" (-14,9 millions) résulte principalement de la constitution d'une réserve de 4 millions de francs pour l'entretien courant du patrimoine lors de la clôture des comptes 2010 et du prélèvement de celle-ci en 2011 afin de compenser les charges supplémentaires pour le rattrapage de l'entretien des bâtiments et des routes. Signalons encore qu'une perte sur débiteurs de 4,5 millions de francs avait été comptabilisée en 2010 au titre du loyer concernant le CNP, ce qui n'est pas le cas en 2011. Par ailleurs, les revenus découlant des frais de poursuite augmentent également de 1,7 million de francs au service financier.

L'évolution globale des charges nettes du secteur "Sécurité publique" est stable malgré le prélèvement en 2011 de la provision de 10 millions de francs pour le versement unique à prévoyance.ne au titre des professions pénibles des policiers. Parallèlement, la nouvelle organisation judiciaire qui a été mise en place engendre des dépenses nettes plus importantes que l'année dernière (+4 millions). C'est également le cas en ce qui concerne le service de la justice (assistance judiciaire, tutelles sans actifs, indemnités de dépens et détentions injustifiées).

Les charges nettes du secteur "Enseignement et formation" diminuent de 10,4 millions de francs en raison principalement de la dissolution de la réserve de 12 millions de francs pour la brèche de financement fédéral des universités qui avait été constituée lors du bouclage des comptes 2010.

L'augmentation de 25,6 millions de francs dans le secteur de la santé provient avant tout de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 de la révision LAMal sur la modification du financement des soins de longue durée. Les subventions versées aux établissements médico-sociaux augmentent ainsi de près de 30 millions de francs par rapport à l'année dernière. Des écarts significatifs sont également constatés en regard des pertes sur débiteurs comptabilisées en 2010 suite à l'abandon d'avances octroyées à NOMAD et HNe (8,7 millions au total). Ceux-ci se traduisent par une diminution des charges dans les comptes 2011.

Les charges nettes du secteur "Prévoyance sociale" n'augmentent pas de manière significative en 2011. Alors que les subventions nettes accordées au titre des prestations complémentaires AVS diminuent de 13,2 millions, d'autres dépenses augmentent. Signalons notamment les subventions en faveur des institutions de la petite enfance (+2,3 millions) et des institutions spécialisées pour adultes et mineurs établies dans le canton (+5,2 millions). Les charges nettes d'aide matérielle augmentent de 3 millions de francs entre 2010 et 2011. La bonification budgétaire en faveur du fonds d'intégration professionnelle augmente également de 3 millions de francs par rapport aux comptes de l'année dernière du fait de versements en faveur des chômeurs en fin de droit plus élevés.

Les charges nettes concernant les deux secteurs "Trafic" et "Protection et aménagement de l'environnement" augmentent légèrement entre 2010 et 2011, respectivement de 0,4 et 0,9 million de francs.

L'augmentation du secteur "Économie publique" (+4,7 millions) s'explique principalement par les mouvements constatés dans le fonds de promotion de l'économie. Du fait d'une bonification budgétaire plus élevée en 2011 et de plus-values importantes réalisées sur la vente de terrains, un virement à la fortune du fonds de 5,4 millions de francs a été réalisé en fin d'exercice en lieu et place d'un prélèvement de 3,7 millions l'année dernière.

Malgré la diminution importante de 22,2 millions de francs concernant la part au bénéfice de la BNS, le secteur "Finances et impôts" présente une amélioration de 32,1 millions de francs par rapport aux comptes 2010. Rappelons tout d'abord le versement de 25 millions de francs de la BCN au titre de l'agio lié au remboursement d'une partie du capital de dotation. Certains revenus augmentent de manière significative, comme l'impôt cantonal sur les personnes morales (+12,6 millions) ou la part à l'impôt fédéral direct (+4,2 millions). La provision pour l'effet suspensif de la réforme des personnes morales a été dissoute et occasionne un revenu supplémentaire de 6,1 millions de francs. Comme indiqué ci-dessus, d'importantes plus-values ont été réalisées par le biais du fonds de promotion de l'économie sur la vente de plusieurs terrains (+5,8 millions). Enfin, les charges payées au titre des intérêts passifs continuent de diminuer (-4,5 millions par rapport aux comptes de l'année dernière).

Compte des investissements

Résultats Les résultats des derniers exercices ainsi que du budget 2011 se présentent comme suit:

Compte des investissements (En milliers de francs)							
	<i>Budget 2011</i>	<i>Comptes 2011</i>	<i>2010</i>	<i>2009</i>	<i>Comptes 2008</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Dépenses d'investissements	129'664	112'842	95'332	92'254	141'335	102'359	132'651
./. Recettes	46'099	36'264	43'298	42'422	50'237	58'995	83'587
Dépenses nettes	83'565	76'578	52'034	49'832	91'098	43'364	49'064
./. Amortissements portés au bilan	74'594	73'519	77'985	80'904	84'772	77'107	78'914
Dépenses portées au bilan	8'971	3'059	-25'951	-31'072	6'326	-33'743	-29'850

Au budget 2011, des dépenses d'investissements nettes ont été prévues à hauteur de 83,5 millions de francs. Les comptes 2011 font ressortir des dépenses nettes à hauteur de 76,6 millions de francs, soit une différence de 6,9 millions de francs. Les paiements sur les crédits en cours sont inférieurs de 1,1 million de francs et ceux sur les crédits à solliciter inférieurs de 5,8 millions de francs par rapport au budget 2011.

Cette diminution tient toutefois compte de dépenses pour un montant d'environ 11 millions de francs, concernant des projets qui ont été avancés ou anticipés sur l'année 2011. Pour rappel, il a été possible de procéder à ces opérations suite à l'autorisation donnée par le Grand Conseil, dans le décret sur le budget 2011, au Conseil d'Etat de transférer des tranches de paiement d'un projet à l'autre en fonction de l'état d'avancement et ceci sans limite de montants.

Pour les crédits en cours de réalisation, les écarts les plus significatifs concernent les objets suivants:

- "Prêt pour la réalisation de projets de politique régionale" dépenses nettes inférieures de 6,6 millions de francs;
- "Participation au transfert et à l'installation du Comlab au sein du CSEM" dépenses nettes inférieures de 1,9 million de francs;
- "Redressement durable des finances cantonales ainsi que l'adaptation en profondeur des structures et du fonctionnement de l'Etat" dépenses nettes inférieures de 1,3 million de francs;
- "Rénovation de l'immeuble "Promenade 20", rénovation et agrandissement de la Prison préventive à La Chaux-de-Fonds, rénovation et agrandissement de l'établissement d'exécution des peines (EEP) de Bellevue à Gorgier" dépenses nettes inférieures de 1,3 million de francs;
- "Bâtiment de la microtechnique, Microcity" dépenses nettes inférieures de 1,3 million de francs;
- "Part cantonale aux dépenses pour la route A5 (loi fédérale sur les routes nationales du 08.03.1960) y compris la part cantonale aux dépenses pour la route A5, construction du tunnel de Serrières" dépenses nettes inférieures de 1,2 million de francs;
- "Etude détaillée de l'implantation du Ministère public et du Tribunal d'instance sur le site "Le Corbusier" à La Chaux-de-Fonds" dépenses nettes inférieures de 1,0 million de francs;

- "Onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cycles " dépenses nettes supérieures de 1,2 million de francs.
- "Dixième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes" dépenses nettes supérieures de 1,0 million de francs;
- "Entretien constructif des routes cantonales, des ouvrages d'art et des cours d'eau" dépenses nettes supérieures de 1,0 million de francs;
- "Participation de l'Etat à la construction de bâtiments scolaires communaux, achat de mobilier et de matériel pour l'enseignement primaire" dépenses nettes supérieures de 1,0 million de francs;

En ce qui concerne les crédits à solliciter, un certain nombre d'investissements budgétés en 2011 n'ont pas été réalisés. Il s'agit principalement des deux objets suivants:

- "CPLN – Neuchâtel assainissement global des bâtiments A + B + C " pour 1,5 million de francs de dépenses nettes;
- "Réorganisation du service cantonal des contributions" pour 1,0 million de francs de dépenses nettes.

Le détail complet des crédits d'investissements à solliciter non demandés durant l'année 2011, figure dans le compte des investissements dans la partie crédits d'engagement à solliciter.

Des explications plus détaillées, fournies par les services compétents, concernant les différences entre les dépenses prévues au budget et les comptes et les raisons des crédits non engagés, figurent dans les remarques du chapitre "Compte des investissements".

Le tableau ci-après mentionne les principaux écarts (supérieurs à 1 million de francs) par rapport au budget:

VARIATION DES INVESTISSEMENTS PAR RAPPORT AU BUDGET

(En milliers de francs)

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Investissements propres:</i>		
Redressement durable des finances cantonales ainsi que l'adaptation en profondeur des structures et du fonctionnement de l'Etat	-1'339	0
Etude détaillée de l'implantation du Ministère public et du Tribunal d'instance sur le site "Le Corbusier" à La Chaux-de-Fonds	-1'000	0
Rénovation de l'immeuble "Promenade 20", rénovation et agrandissement de la Prison préventive à La Chaux-de-Fonds, rénovation et agrandissement de l'établissement d'exécution des peines (EEP) de Bellevue à Gorgier	-2'595	-1'258
Part cantonale aux dépenses pour la route A5 (loi fédérale sur les routes nationales du 08.03.1960)	-1'315	-885
Part cantonale aux dépenses pour la route A5, construction du tunnel de Serrières	-5'616	-4'895
Dixième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes	-186	-1'187
Onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cycles	-468	-1'667
Entretien constructif des routes cantonales, des ouvrages d'art et des cours d'eau	+1'056	+29
Bâtiment de la microtechnique, Microcity	-1'285	0
Ouvrages de protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eau (convention-programme RPT 07b)	-1'289	-451
Réorganisation du service cantonal des contributions	-1'025	0
CPLN - Neuchâtel assainissement global des bâtiments A + B + C crédit d'étude	-1'500	0
<i>Prêts et participations</i>		
Prêt pour la réalisation de projets de politique régionale	-6'650	0
<i>Subventions aux investissements:</i>		
Participation au transfert et à l'installation du Comlab au sein du CSEM	-1'887	0
Participation de l'Etat à la construction de bâtiments scolaires communaux, achat de mobilier et de matériel pour l'enseignement primaire	+1'048	0
Autres objets	+7'229	+479
Total	-16'822	-9'835

Récapitulation des investissements et amortissements par département

Récapitulation des investissements par département	Comptes 2011			Budget 2011			Comptes 2010		
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
Autorités	1'303'767.06	0.00	1'303'767.06	2'400'000.00	0.00	2'400'000.00	161'942.95	0.00	161'942.95
Préposé à la gestion de l'information	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Contrôle cantonal des finances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autorités judiciaires	2'920.85	0.00	2'920.85	1'055'000.00	0.00	1'055'000.00	1'092'099.70	0.00	1'092'099.70
Justice, sécurité et finances	12'509'363.64	0.00	12'509'363.64	13'520'000.00	1'308'100.00	12'211'900.00	9'024'051.81	847'130.30	8'176'921.51
Santé et affaires sociales	240'000.44	0.00	240'000.44	0.00	0.00	0.00	512'773.00	0.00	512'773.00
Gestion du territoire	65'954'801.79	35'682'162.19	30'272'639.60	72'205'200.00	44'485'800.00	27'719'400.00	61'807'294.08	37'528'545.13	24'278'748.95
Economie	4'079'871.35	125'866.00	3'954'005.35	10'180'000.00	115'000.00	10'065'000.00	2'522'267.75	115'000.00	2'407'267.75
Education, culture et sports	28'751'459.78	456'041.00	28'295'418.78	30'304'200.00	190'000.00	30'114'200.00	20'211'332.95	4'807'370.00	15'403'962.95
Total	112'842'184.91	36'264'069.19	76'578'115.72	129'664'400.00	46'098'900.00	83'565'500.00	95'331'762.24	43'298'045.43	52'033'716.81

Récapitulation des amortissements par département	<i>Amortissements nets</i>		<i>Ecarts</i>	
	<i>2011</i>	<i>2010</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>
Autorités	183'407.00	18'250.00	165'157.00	905.0%
Préposé à la gestion de l'information	0.00	0.00	0.00	-
Contrôle cantonal des finances	0.00	0.00	0.00	-
Autorités judiciaires	273'025.00	0.00	273'025.00	-
Justice, sécurité et finances	5'242'700.61	4'731'320.13	511'380.48	10.8%
Santé et affaires sociales	1'613'265.00	1'531'710.00	81'555.00	5.3%
Gestion du territoire	44'683'343.73	45'640'704.31	-957'360.58	-2.1%
Economie	4'026'186.60	4'237'372.20	-211'185.60	-5.0%
Education, culture et sports	17'496'909.11	21'825'593.79	-4'328'684.68	-19.8%
Total	73'518'837.05	77'984'950.43	-4'466'113.38	-5.7%

Engagements

Le montant des engagements contractés au 31 décembre 2011 s'élève à 140,2 millions de francs. Le détail figure au compte des investissements et s'établit de la manière suivante:

Engagements	Fr.
- Montant des crédits accordés en cours à ce jour	1'067'678'947
- Dépenses effectuées au 31 décembre 2011 sur ces crédits	-927'524'350
Différence	140'154'597

Les engagements diminuent de 46 millions de francs par rapport à la clôture précédente.

Les crédits les plus importants accordés en 2011 ont été les suivants:

- 6,9 millions de francs pour l'assainissement et le renforcement de cinq ouvrages d'art;
- 4,3 millions de francs dans le cadre du renforcement et du réaménagement de la RC 1320 entre le Crêt-du-Loche et le giratoire du Grillon à la Chaux-de-Fonds;
- 3,5 millions de francs concernant le crédit-cadre destiné à la mise en conformité des installations techniques (sécurité et santé au travail SST) des bâtiments du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM), sis rues de la Serre 62, de la Paix 60 et Jardinière 68 à La Chaux-de-Fonds;
- 2,4 millions de francs relatifs à l'étude détaillée de l'implantation du Ministère public et du Tribunal d'instance sur le site "Le Corbusier" à La Chaux-de-Fonds;
- 1,5 million de francs pour le financement de l'acquisition et de la création des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la loi sur l'archivage (Larch), du 22 février 2011;
- 1,3 million de francs liés au remplacement des appareils radio Polycom de la police neuchâteloise.

Crédits supplémentaires et complémentaires

Nous indiquons ci-après les crédits supplémentaires accordés par décision du Conseil d'Etat ou décret du Grand Conseil qui n'étaient pas prévus au budget. Des économies ou des recettes compensatoires ont été apportées pour la plupart d'entre eux. De plus, il faut préciser que les crédits accordés n'ont pas tous été utilisés entièrement.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT, crédits supplémentaires > 100'000 francs

<i>Centre financier</i>	<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
Tribunaux d'instance	300200	Salaires des greffiers-rédacteurs	122'000
Tribunal cantonal	300200	Salaires des greffiers-rédacteurs	795'000
Ministère public	300200	Salaires des greffiers-rédacteurs	249'000
	310010	Salaires des interprètes	165'000
Service de la justice	318210	Dépenses d'assistance judiciaire	175'000
	318215	Dépenses de tutelles sans actifs	220'000
	350010	Documents d'identité, part fédérale	540'000
Service pénitentiaire	318285	Frais supplémentaires de surveillance	250'000
	351260	Placements hors canton	375'000
Police neuchâteloise	318000	Divers mandats	1'249'000
Aide hospitalière	365215	Assainissement de NOMAD	2'500'000
Office cantonal de l'assurance-maladie	366310	Prise en charge de primes et subsides pour les bénéficiaires de l'aide sociale et de l'AVS/AI, selon LAMal	2'000'000
	366312	Dossiers contentieux	2'000'000
Service protection adulte et jeunesse	365385	Institutions petite enfance	1'400'000
Service des institutions pour adultes et mineurs	365365	Placements hors canton mineurs	642'000
	365375	Placements hors canton adultes	985'000
Secrétariat général DGT	319800	Mise à jour du compte-courant SCAN	112'400
Entretien et exploitation	314000	Entretien bâtiments	2'000'000
Service des ponts et chaussées	313400	Portique de signalisation à la sortie du tunnel du Mont-Sagne	370'000
	314405	Travaux d'entretien de berges	225'000
	314410	Entretien routes	1'430'000
	314440	Corrections routes	390'000
Service faune, forêts et nature	318435	Travaux de consolidation sur route forestière	326'160
	365440	Dégâts aux cultures	140'000
Secrétariat général DEC	318000	CNIP, mandats 2011	112'000
	364505	Subventions CNIP	300'000
Service des migrations	301000	Engagement 2 EPT de veilleurs et de 1.6 EPT collaborateurs sociaux	315'000
	318005	Recours à des entreprises de sécurité 24h/24	299'000
	366575	Assistance pour les réfugiées	150'000

COMPTE DE FONCTIONNEMENT, crédits supplémentaires (suite)

<i>Centre financier</i>	<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
Service de la cohésion multiculturelle	319541	Programmes d'intégration pluriannuels	370'000
AVS/AI	363500	Prestations complémentaires AVS	18'827'500
	363540	Remises de cotisations	390'000
	363550	Allocations familiales personnes sans activité lucrative	600'000
Service de l'enseignement obligatoire	362635	Caisse de pensions, enseignement primaire	195'000
	362636	Caisse de pensions, enseignement secondaire 1	320'000
Office de l'enseignement spécialisé	318626	Report de coûts et financement des honoraires de l'orthophonie ambulatoire	1'595'000
Formation HES	351640	Contributions HES-SO	242'500
	351645	Contributions HES-S2	233'500
	351647	Contributions HES-S3	340'000
	351648	Contributions HEM-GE	267'000
Service des formations post- obligatoires	351672	Contributions HES cantons	367'900
	351677	Contributions APS	427'500
Archéologie, Fouilles A5	301000	Financement 2 ^{ème} crédit Areuse-Frontière vaudoise	342'480
Fonds pour réformes structures Communes	318000	Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2011 du fonds destiné aux réformes de structures des communes	200'000
	362800	Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2011 du fonds destiné aux réformes de structures des communes	1'000'000
Fonds pour l'intégration professionnelle	366533	Mesures chômeurs en fin de droit	3'900'000
Fonds des sports	318010/ 362800/ 365620/ 390630	Frais de gérance et divers subsides	2'552'000
Total			52'006'940

Conformément aux directives en vigueur, d'autres crédits supplémentaires dont le montant ne dépassait pas 100'000 francs ont été accordés par les départements en accord avec le Département de la justice, de la sécurité et des finances. Ils sont mentionnés dans les remarques à l'appui des comptes.

Les crédits supplémentaires du compte de fonctionnement accordés durant l'exercice 2011 s'élèvent au total à 57,5 millions de francs, dont 52 millions de francs (supérieurs à 100'000 francs) relèvent de la compétence du Grand Conseil ou du Conseil d'Etat.

Sur un volume total de crédits supplémentaires de 57,5 millions de francs, 57,2 millions de francs font l'objet de compensations (41,6 millions en charges et 15,6 millions en revenus).

COMPTE DES INVESTISSEMENTS, crédits supplémentaires > 100'000 francs

<i>Décret Grand Conseil</i>	<i>Arrêté Conseil d'Etat</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
30.08.2011		Acquisition de terrains et d'immeubles dans le cadre du projet autoroutier de la H20	1'000'000
30.08.2011		Complément d'études dans le cadre du projet autoroutier de la H20	500'000
	04.05.2011	Assainissement thermique de trois bâtiments du CPLN	400'000
	04.05.2011	Crédit d'études pour la rénovation de la Cité Universitaire	125'000
	18.05.2011	Construction de nouvelles salles de classe à l'ESTER du CIFOM à La Chaux-de-Fonds	100'000
	08.06.2011	Passerelle du Millénaire – participations	300'000
	27.06.2011	Renouvellement équipements électromécaniques H20 2 ^{ème} étape	200'000
	27.06.2011	Aménagement plan d'affectation Vieille-Thielle	100'000
	27.06.2011	Aménagement pisciculture Colombier	300'000
	27.06.2011	Protection contre les chutes de pierres / Fleurier	266'000
	27.06.2011	Station de mesure de la qualité de l'air au Locle	140'000
	27.06.2011	Analyseurs pour la qualité des eaux	175'000
	27.06.2011	SIEN, renouvellement centraux téléphoniques Littoral	250'000
	27.06.2011	SIEN, remplacement routers réseau backbone	190'000
	27.06.2011	SIEN, remplacement système de stockage	350'000
	27.06.2011	Assainissement strand de tir Plan-du-Bois	100'000
	27.06.2011	Restauration des œuvres Charles L'Eplattenier au château de Colombier	400'000
	27.06.2011	Isolation du toit des cuisines en casernes et déplacement de l'armurerie	200'000
	27.06.2011	Remplacement des chaudières et réfection du système de distribution en casernes, phase I	350'000
	27.06.2011	SIEN, infrastructure de virtualisation	350'000
	27.06.2011	Crédit CLA / transferts SDES et OAEF	107'000
	27.06.2011	Chromatographe en phase gazeuse	200'000
	27.06.2011	Acquisition logiciel Limsophy	100'000
	27.06.2011	Prisons NE / EEPB – EDPR	1'300'000
	27.06.2011	Entretiens constructions routes cantonales	1'000'000
	27.06.2011	11 ^{ème} étape corrections/aménagements routes cantonales	900'000
	27.06.2011	Infrastructure ferroviaire chemins de fer privés	662'300
	27.06.2011	Restauration Collégiale de Neuchâtel	450'000
	27.06.2011	Entretien et renforcement ouvrages d'art	400'000

COMPTE DES INVESTISSEMENTS, crédits supplémentaires (suite)

<i>Décret Grand Conseil</i>	<i>Arrêté Conseil d'Etat</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
	27.06.2011	CNIP 2 ^{ème} étape Couvet	400'000
	27.06.2011	Réaménagement berges Basse-Areuse	335'000
	27.06.2011	Logiciel informatique pour l'OP	322'000
	27.06.2011	Subventions aux constructions rurales	300'000
	27.06.2011	Crédit-cadre I / Rattrapage entretien différé	200'000
	24.08.2011	Mise en place d'amortisseurs de choc sur les ouvrages de la H20	110'000
	24.08.2011	Aménagements complémentaires du système de défense incendie du tunnel des Gorges du Seyon	165'000
	29.08.2011	Rénovation des installations photovoltaïques H20 des Hauts-Geneveys et du Bas-du-Reymond	400'000
	29.08.2011	Crédit CLA / Transfert OFIT	108'000
	29.08.2011	Crédit CLA / Amélioration sûreté locaux accueil SPAJ	115'000
	21.09.2011	CIFOM – mise en conformité des installations techniques	175'000
	21.09.2011	Remplacement appareils Polycom	115'000
	21.09.2011	Assainissement Stand de tir Plan-de-Bois	290'000
	21.09.2011	Appareils divers PONE	265'000
	21.09.2011	Moyens d'intervention PONE	115'000
	21.09.2011	Equipement cellules BAP	115'000
	21.09.2011	Assainissement appareils techniques PONE	184'000
	21.09.2011	Remplacement appareils PDA	200'000
	26.09.2011	Financement plateforme informatique accueil des enfants	240'000
	12.10.2011	Achat d'un spectromètre de masse pour le laboratoire d'analyses chimiques	300'000
	19.10.2011	Participation à la construction de bâtiments scolaires communaux et d'installations sportives	1'597'100
	19.10.2011	CIFOM, mise en conformité Paix 60	1'500'000
	21.12.2011	10 ^{ème} étape aménagement routes cantonales	1'190'000
Total			19'656'400

Dépassements de crédits

Nous indiquons ci-après les dépassements de crédits constatés à la clôture des comptes de fonctionnement et des investissements, qui auraient formellement dû donner lieu à une décision du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil selon l'arrêté du 29 mai 2007, et les directives du 22 décembre 2010. Ces dépassements sont en partie liés aux difficultés à prévoir certaines charges avant le bouclage des comptes, voire à des réaménagements comptables entre rubriques budgétaires ou à des compensations promises mais non réalisées.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT, dépassements de crédits non autorisés > 100'000 francs

<i>Centre financier</i>	<i>Comptes et libellés</i>		<i>Montant Fr.</i>
Service de la justice	318210	Assistance judiciaire	574'550
	318215	Tutelles sans actifs	138'517
Service pénitentiaire	351260	Placements hors canton (mesures pénales)	320'577
Police neuchâteloise	307100	Prestations retraite à charge de l'Etat	161'032
Service financier	319800	Autres frais divers	236'285
Service des contributions	318360	Frais de perception	244'542
Service des ressources humaines	301040	Salaires apprenants	139'005
	301750	Service de piquet	195'869
Fds protection civile régionale	352220	Charges salariales OPC	220'061
Fds d'aide aux communes	362801	Péréquation verticale	159'491
Office cant. assurance-maladie	366310	Loi assurance-maladie obligatoire	463'762
Service étés spécialisés	365365	Institutions hors canton pour mineurs	135'282
	365375	Institutions hors canton pour adultes	363'338
Service des ponts et chaussées	314430	Enlèvement neige et sablage	116'478
AVS/AI	363550	Alloc. familiales pers. sans activité lucrative	501'961
Consommation et aff. vétérinaires	301010	Salaires occasionnels	169'014
Fds intégration professionnelle	360530	Confédération, financement LACI	699'145
Service enseign. obligatoire	302490	Indemnités remplacement mandats DECS	164'463
Office enseignement spécialisé	318626	Honoraires orthophonie ambulatoire	1'556'425
Service formations post-obligat.	301000	Personnel administratif et d'exploitation	131'495
Formations HES	351640	Contribution à la HES-SO	888'970
	351646	Contribution à la HE-Arc	101'652
	351647	Contribution HES-S3	176'854
Total			7'858'768

Les demandes de crédits supplémentaires figurant dans le tableau de la page suivante, objet du rapport 11.044 du 21 septembre 2011 (supplément II 2011), n'ont pas été traitées lors de la session de décembre 2011 du Grand Conseil. En raison de l'urgence des dépenses à entreprendre, le Conseil d'Etat a néanmoins pris la décision d'engager les dépenses en l'absence d'une décision de votre Autorité. Il a par la même occasion retiré son rapport. Cette démarche, bien qu'insatisfaisante, apparaît néanmoins comme légitime aux yeux du Conseil d'Etat. En effet, lors du traitement préalable à la Commission de gestion et des finances, les crédits supplémentaires demandés ont été votés à l'unanimité des membres présents. D'autre part, le montant total des suppléments, de 10'606'500 francs, est entièrement compensé. Le Conseil d'Etat mène actuellement des réflexions quant au nombre de suppléments devant être présentés annuellement à votre Autorité par la voie ordinaire (un ou deux suppléments ?), ainsi qu'au moment opportun pour le faire.

**COMPTE DE FONCTIONNEMENT, crédits supplémentaires II non traités par
le Grand Conseil en décembre 2011**

<i>Centre financier</i>		<i>Comptes et libellés</i>	<i>Montant Fr.</i>
Office de l'assurance-maladie	366310	Loi assurance-maladie obligatoire	2'000'000
	366312	Contentieux	2'000'000
Service des mineurs et tutelles	365385	Institution de la petite enfance	1'400'000
Service des étés spécialisés	365365	Institutions hors canton pour mineurs	642'000
	365375	Institutions hors canton pour adultes	985'000
AVS/AI	363550	Alfa pour personnes sans activité lucrative	600'000
Service formations post-obligatoires	351677	Contribution APS	427'500
Fonds des sports	318010	Frais de gérance et divers	22'000
	362800	Subsides divers aux communes	480'000
	365620	Organisations sportives	1'700'000
	390630	Participation J+S et sport scolaire facultatif	350'000
Total			10'606'500

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS, Dépassements nets de crédits
(tranches de paiement) non autorisés**

<i>Département</i>	<i>Crédit d'investissement</i>	<i>Montant Fr.</i>
DGT	Etude d'assainissement des sites pollués	939'250
	Onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cycles	298'753
	Renforcement et réaménagement de la RC 1320	254'342
Total		1'492'345

Bilan

ACTIF	Situation au	Situation au	Variations
	31.12.2011	31.12.2010	
	Fr.	Fr.	Fr.
Patrimoine financier	634'128'521	690'502'602	-56'374'081
Disponibilités	90'872'076	110'481'714	-19'609'638
Avoirs	395'144'195	421'323'782	-26'179'587
Placements	51'868'747	52'162'334	-293'587
Actifs transitoires	96'243'503	106'534'773	-10'291'270
Patrimoine administratif	661'593'522	681'758'323	-20'164'801
Investissements	419'130'278	392'683'546	+26'446'732
Prêts et participations permanentes	176'215'095	200'113'140	-23'898'045
Subventions d'investissements	66'248'149	88'961'637	-22'713'488
Découvert	378'318'158	381'284'747	-2'966'589
Total	1'674'040'201	1'753'545'672	-79'505'471

Patrimoine financier

Disponibilités Les disponibilités à la fin de l'année 2011 ont diminué de 19,6 millions de francs.

Avoirs Ce groupe est en diminution de 26,2 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Cet écart s'explique par une diminution des comptes courant de 36,1 millions de francs à savoir :

- Administration fédérale	-22,4 millions
- Université	-9,5 millions
- Fondation Borel	-4,1 millions
- Fondation FECPA	-4,0 millions
- Cotisations AVS, ALFA, AC	+2,5 millions

Le montant des impôts cantonaux dus est en baisse de 7,6 millions de francs, ainsi que ceux concernant l'imputation de l'impôt anticipé de 5 millions de francs.

Les créances envers les collectivités publiques restent stables. A titre indicatif, celles-ci augmentent d'environ 0,3 million de francs.

Le compte des opérations de liaison entre deux périodes comptables présente une augmentation de 21,2 millions de francs. Celle-ci s'explique par des encaissements importants d'impôts en début d'année 2012, concernant encore l'année comptable 2011.

Sous les autres créances, une légère augmentation de 1,2 million de francs est constatée.

Placements Vente de titres pour 1,2 million de francs pour le fonds viticole et 0,5 million de francs pour le fonds de conservation de la forêt.

Des prêts du fonds d'aide au logement ont été octroyés pour un montant de 1,2 million de francs.

Actifs transitoires Ce poste diminue de 10,3 millions de francs. Cet écart provient en grande partie de la diminution importante du bénéfice non distribué par la BNS.

Patrimoine administratif

Investissements Les investissements nets ont augmenté de 26,4 millions de francs. Des sommes importantes ont été investies cette année, pour la construction de Microcity à hauteur de 20,1 millions de francs.

Prêts et participations permanentes Diminution de 23,9 millions de francs, essentiellement due au remboursement de 25 millions de francs de la part de la BCN pour son capital de dotation.

Subventions d'investissements Les subventions aux investissements enregistrent une diminution nette de 22,7 millions de francs. Les dépenses d'investissement nettes de l'année 2011, soit 12,5 millions de francs ont été inférieures aux amortissements qui s'élèvent à 35,2 millions de francs.

Découvert Le découvert diminue de 3 millions de francs, correspondant à l'excédent de revenus de l'exercice. Il atteint dorénavant 378,3 millions de francs.

PASSIF	<i>Situation au</i>	<i>Situation au</i>	<i>Variations</i>
	<i>31.12.2011</i>	<i>31.12.2010</i>	
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
Engagements	1'564'073'134	1'623'381'149	-59'308'015
Engagements courants	176'901'920	138'982'674	+37'919'246
Dettes à moyen et long termes	1'265'736'903	1'360'622'780	-94'885'877
Dettes envers des entités particulières	1'109'916	1'877'692	-767'776
Provisions	20'524'770	28'288'489	-7'763'720
Passifs transitoires	99'799'624	93'609'513	+6'190'111
Financements spéciaux	91'304'436	93'091'637	-1'787'201
Réserves	18'662'631	37'072'886	-18'410'255
Total	1'674'040'201	1'753'545'672	-79'505'471

Engagements

Engagements courants L'augmentation des engagements courants de 37,9 millions de francs s'explique de la manière suivante :

- augmentation des créanciers pour 12,7 millions de francs;
- augmentation des comptes courants de 9,7 millions de francs, en relation avec les versements forfaitaires par la Confédération pour les routes principales suisses (Loi sur le fonds d'infrastructure, LFinfr et ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire, OUMin) en vue du financement de plusieurs projets d'importance sur les routes principales suisses du canton de Neuchâtel;
- augmentation du compte de liaison entre deux périodes comptables de 11,7 millions de francs. Il comprend essentiellement les versements aux communes pour 50,3 millions de francs contre 38,4 millions de francs en 2010.

Dettes à moyen et long termes La dette diminue d'environ 95 millions de francs. Une diminution de 20 millions de francs provient d'une part des emprunts "reconnaisances de dette" et d'autre part de 75 millions de francs de remboursement d'emprunts privés.

Engagements envers les entités particulières Les dettes envers les entités particulières diminuent de quelque 0,8 million de francs.

Provisions Dissolution nette de provisions pour environ 7,8 millions de francs. Voici les plus importantes :

- constitution de 0,8 million de francs découlant de l'accord transactionnel entre cantons et assureurs en matière de financement des temps de communication au sujet du bénéficiaire dans les EMS;
- constitution de 1,6 million de francs pour couvrir le déficit du Centre neuchâtelois de psychiatrie;
- constitution de 4,5 millions de francs pour le retard de comptabilisation de poursuites lancées suite à des problèmes informatiques;
- reclassement des indemnités forfaitaires de l'office fédéral des migrations (ODM) sous ce chapitre en 2011, soit une variation nette de 6,4 millions de francs;
- dissolution de 2,9 millions de francs pour la fin du litige avec l'hôpital de la Providence suite à une décision judiciaire en faveur de l'Etat;

- dissolution partielle de 1,1 million de francs en fonction de l'avancement des travaux informatiques pour NOMAD;
- dissolution de 6,1 millions francs concernant l'effet suspensif de la réforme fiscale des entreprises;
- dissolution de 10 millions de francs concernant un versement unique à prévoyance.ne pour les professions pénibles des policiers;

Passifs transitoires Les passifs transitoires augmentent de 6,2 millions de francs par rapport à l'année précédente. Il s'agit essentiellement des contributions de la part de la Confédération pour la politique régionale 2008-2011 (convention-programme).

Financements spéciaux Globalement, la fortune des fonds diminue de 1,8 million de francs. La baisse la plus significative apparaît au fonds d'intégration professionnelle (-7,4 millions) et au fonds des eaux (-2,3 millions). Par contre, il y a également des augmentations de fortunes pour le fonds de promotion de l'économie (+5,4 millions), pour le fonds d'aide aux communes (+3 millions), pour le fonds d'aménagement du territoire (+1 million) ainsi que pour le fonds d'aide au logement (+1,3 million).

Réserves Les réserves diminuent de 18,4 millions de francs par rapport à l'année 2010. Cela provient essentiellement de la dissolution d'un montant de 14,8 millions de francs en faveur de l'Université concernant la brèche de financement fédéral des universités (-12 millions) ainsi que la dissolution du report du solde des comptes 2010 (-2,8 millions). La réserve consacrée à l'entretien du patrimoine routier et immobilier constituée lors des comptes 2010 a été entièrement dissoute (-4 millions).

Fonds administrés par l'Etat

L'évolution de la situation financière des fonds est reprise dans les tableaux ci-après:

FONDS APPARTENANT À L'ÉTAT

	Fortune nette		Variations Fr.
	Situation au 31.12.2011 Fr.	Situation au 31.12.2010 Fr.	
Fonds des sapeurs-pompiers	1'507'283.66	1'321'797.66	+185'486.00
Fonds d'aide aux communes	9'466'763.68	6'504'495.55	+2'962'268.13
Fonds des routes communales	985'198.35	1'724'672.50	-739'474.15
Fonds d'aménagement du territoire	7'807'437.68	6'774'680.41	+1'032'757.27
Fonds forestier de réserve	3'155'897.85	3'068'170.32	+87'727.53
Fonds de conservation de la forêt	2'278'898.06	2'355'273.56	-76'375.50
Fonds des mensurations officielles	11'351'791.46	11'674'617.44	-322'825.98
Fonds des eaux	137'474.20	2'390'685.85	-2'253'211.65
Fonds d'aide au logement	3'776'869.26	2'431'922.10	+1'344'947.16
Fonds cantonal de l'énergie	4'634'722.25	5'317'318.85	-682'596.60
Fonds pour l'intégration professionnelle	906'496.81	8'321'773.29	-7'415'276.48
Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise	16'739'396.18	11'300'265.94	+5'439'130.24
Fonds d'aide aux régions de montagne	1'824'821.35	2'295'368.40	-470'547.05
Fonds de politique régionale	2'457'448.15	2'013'783.50	+443'664.65
Fonds viticole	3'427'600.98	3'472'238.68	-44'637.70
Fonds pour encouragement aux études	1'148'938.35	1'199'297.65	-50'359.30
Fonds des sports	7'277'833.20	7'308'398.34	-30'565.14
Fonds des activités culturelles et artistiques	951'091.14	1'133'669.37	-182'578.23
Fonds pour l'encouragement cinématographique	127'602.05	185'397.20	-57'795.15
Fonds pour la protection civile régionale	718'957.45	648'635.75	+70'321.70
Fonds pour la formation et l'intégration des jeunes	2'433'844.30	2'957'090.70	-523'246.40
Fonds pour réformes des structures de l'Etat	1'480'890.20	1'645'096.85	-164'206.65
Fonds pour réformes des structures des communes	6'707'179.12	7'046'987.12	-339'808.00
Total	91'304'435.73	93'091'637.03	-1'787'201.30

FONDS GÉRÉS PAR L'ÉTAT

	Solde du compte courant		Variations Fr.
	Situation au 31.12.2011 Fr.	Situation au 31.12.2010 Fr.	
Fonds de retraite des membres du Conseil d'Etat et de leurs familles	0.00	-452'384.10	+452'384.10
Fondation François-Louis Borel	0.00	+4'056'587.57	-4'056'587.57
Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées	+832'600.75	+4'885'971.65	-4'053'370.90
Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement publics	-1'109'916.36	-1'387'340.14	+277'423.78
Fonds de désendettement	+20'509.75	-189.00	+20'698.75
Total	-256'805.86	+7'102'645.98	-7'359'451.84

(+) Solde en faveur de l'Etat

(-) Solde en faveur de l'institution

Le tableau ci-devant mentionne l'évolution du compte-courant de l'Etat à l'égard de ces institutions. Le compte d'exploitation et le bilan des fondations apparaissent dans leur rapport annuel de gestion. Ces rapports sont également mis à la disposition du Grand Conseil.

Deux comptes courants ont été clôturés:

- Le fonds de retraite des membres du Conseil d'Etat
- La fondation François-Louis Borel

Suite à la révision de la loi sur la prévoyance professionnelle en faveur des membres du Conseil d'Etat du 2 novembre 2010, les charges découlant de son application sont désormais supportées par l'Etat au travers de son compte de fonctionnement.

La fortune de la fondation François-Louis Borel est gérée directement par l'entité concernée.

Conclusions

A la lecture des comptes 2011, le Conseil d'Etat constate avec satisfaction que les charges continuent à être bien maîtrisées. L'écart entre budget et comptes s'établit à 3,8 millions de francs ou 0,2%. La réglementation sur les crédits supplémentaires est efficace puisque, sur les 57,5 millions de francs demandés, 57,2 millions de francs ont pu être compensés. Le Conseil d'Etat regrette néanmoins que certains dépassements n'aient pas pu être identifiés à temps et n'aient pas fait l'objet de la procédure requise. Il veillera à l'avenir à réduire au maximum ce genre de cas. Les charges de personnel, par la procédure des dérogations et délais de carence, sont elles aussi contenues dans l'enveloppe budgétaire même en tenant compte d'un écart statistique de 7,6 millions de francs.

Le Conseil d'Etat est également satisfait de la réduction de la dette de quelque 95 millions de francs à 1,2 milliard de francs. Combinée à des taux d'intérêt bas (taux moyen de la dette de 2,67%), la charge d'intérêts passifs reste acceptable (33,2 millions). Il faut être néanmoins prudent. Les comptes 2011 présentent une insuffisance de financement qui devrait se traduire en 2012, toute chose étant égale par ailleurs, par une légère augmentation de la dette. La situation des taux reste par contre favorable aux emprunteurs, et cela pour un certain temps encore, le risque inflationniste étant faible actuellement en regard du repli conjoncturel mondial.

Sur le plan des revenus, le bilan est plus mitigé. Certes, les recettes de l'impôt sur les personnes morales continuent de progresser (5 millions par rapport au budget) mais ne compensent pas le recul des recettes fiscales sur les personnes physiques (8,6 millions de moins par rapport au budget). D'autre part, les cantons doivent enregistrer un manque à gagner sur les bénéfices de la BNS, compte tenu de la nouvelle convention, et du contexte monétaire mondial qui oblige notre banque centrale à se donner les moyens d'agir. Certes, le canton de Neuchâtel s'est vu attribuer une distribution de près de 15 millions de francs (contre 37 millions inscrits au budget) alors que la seconde prévision aux comptes ne prévoyait rien. Il n'en demeure pas moins que notre canton devra désormais composer avec une attribution inférieure, voire pas d'attribution du tout, de la part de la BNS. Les revenus sont également largement influencés par les dissolutions de provisions et réserves pour un total de 37,2 millions de francs. Finalement, les comptes 2011 enregistrent un bénéfice unique de 25 millions de francs concernant l'agio de la BCN, en complément du remboursement partiel (25 millions) de son capital de dotations. Sans les réserves et provisions et sans l'agio de la BCN, les revenus bruts se montent à 1'891,7 millions de francs alors que les charges, même bien maîtrisées, s'élèvent à 1'943,7 millions de francs (après soustraction des créations de provisions de 7,2 millions). On constate donc un écart négatif de 52 millions de francs qui préoccupe le Conseil d'Etat, dans la mesure où il reflète bien un déséquilibre structurel.

Les investissements nets ont fait l'objet d'un suivi particulier en 2011. Grâce à la nouvelle disposition incluse dans le décret sur le budget 2011, le Conseil d'Etat a pu réallouer les tranches de paiement des projets retardés vers des projets qui ont pu être accélérés voire anticipés. Ainsi, l'enveloppe budgétaire des investissements nets, prévue à 83,6 millions de francs, a été utilisée à hauteur de 76,6 millions de francs. L'écart de 7 millions de francs ou 8,4% peut être considéré comme normal compte tenu de la nature des dépenses. L'année 2011 marque aussi un avancement important du chantier Microcity, projet porteur de grands espoirs pour notre canton.

En 2011, l'Etat s'est également approché de plusieurs partenaires bénéficiant d'avances de trésorerie sans base contractuelle. Ainsi, environ 9 millions de francs d'avances ont été récupérées, ce qui a permis à l'Etat de poursuivre l'épuration de son bilan, notamment en prévision du MCH2.

Le Conseil d'Etat tire donc un bilan contrasté de cet exercice 2011. D'une part, les charges sont bien maîtrisées, la dette se réduit et les investissements sont mieux suivis. D'autre part, le résultat est largement tributaire des dissolutions de réserves et provisions et d'une opération unique liée à la BCN. Les recettes en provenance de la Confédération sont de plus en plus volatiles. S'ajoute à cela une conjoncture en repli qui, immanquablement, touchera également notre région, et dont les premiers effets ont eu les conséquences douloureuses que l'on connaît sur le site de Petroplus à Cressier.

Même s'il ne cache pas sa satisfaction de comptes positifs, le Conseil d'Etat constate que d'autres informations découlant de ce bouclage sont plutôt inquiétantes, particulièrement dans un canton qui peine à réaliser sa réforme structurelle.

Dans ces perspectives et en conclusion du présent rapport et des rapports de gestion du Conseil d'Etat, de la Chancellerie d'Etat et des départements de l'administration, nous vous soumettons le projet de décret ci-après.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 20 février 2012

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
G. Ory

La chancelière,
S. Despland

Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2011

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 20 février 2012,
décrète:

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes
de l'exercice 2011, à savoir

	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>		
Total des charges	1'950'927'686.19	
Total des revenus		1'953'894'274.99
Excédent de revenus	2'966'588.80	
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses	112'842'184.91	
Total des recettes		36'264'069.19
Investissements nets		76'578'115.72
Investissements nets	76'578'115.72	
Amortissements à charge du compte de fonctionnement		73'561'313.20
Solde reporté à l'actif du bilan		3'016'802.52
<i>Compte de variation de la fortune ou du découvert et bilan</i>	au 31 décembre 2011, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2011.	

Art. 2 La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2011, est approuvée.

Art. 3 Le présent décret n'est pas sujet au référendum.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

**DEPARTEMENT DE LA JUSTICE,
DE LA SECURITE ET DES FINANCES
Service des contributions**

**Variation des recettes fiscales entre
l'évaluation intermédiaire d'août 2011 et
le résultat des comptes au bouclement**

*Impôt des personnes physiques,
écart de -6 millions de francs*

Pour l'évaluation intermédiaire des recettes fiscales d'août 2011, nous nous sommes basés sur les chiffres des tableaux de bord de juillet 2011. Au 31 juillet 2011, après 5 mois et demi de travaux de taxation, nous avons traité environ 60'000 dossiers, soit un peu plus du 60% du total des contribuables enregistrés. La masse imposable de ces contribuables ne représentait toutefois que moins de la moitié du total du revenu imposable au bouclement.

Les dossiers traités au cours de la deuxième partie de l'année 2011 sont généralement plus importants et rapportent sensiblement plus en termes d'impôt. Malheureusement, ce constat ne s'est pas totalement réalisé. En effet, la progression de l'impôt sur le dernier trimestre n'a pas été très importante.

Dès la première évaluation, nous avons constaté un ralentissement dans les recettes de l'impôt des personnes physiques qui s'est concrétisé au bouclement, malgré la baisse du chômage et la bonne conjoncture.

*Impôt des personnes morales,
écart de +4,5 millions de francs*

Dans la deuxième partie de l'année, nous analysons les dossiers les plus importants. Le deuxième semestre 2011 a confirmé la bonne conjoncture économique et les dernières tranches 2011 ont été adaptées à la hausse afin d'anticiper les bons résultats de l'exercice 2011.

L'écart entre l'évaluation du mois d'août et le bouclement peut s'expliquer par une évolution des revenus plus grande que prévue et également par le fait que, d'une manière générale, les entreprises importantes ont déposé leur déclaration dans le dernier trimestre.

Actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales

Les amortissements sur créances fiscales s'élèvent à 14,9 millions de francs en 2011.

Le tableau ci-après met en évidence l'augmentation de 26,7% des montants transmis au contentieux pour recouvrement. Seules sont prises en compte les créances concernant l'impôt des personnes physiques gérées avec la nouvelle application informatique (depuis 1998), à l'exclusion des créances à l'égard de personnes physiques antérieures à 1998 et de celles concernant les personnes morales.

CREANCES GERES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

Mouvements	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Solde en début d'année	32,5	50,9	54,9	44,2	38,9	35,4	30,8
Nouvelles créances transmises	39,4	31,1	46,6	61,1	50,7	40,0	42,1
Total	71,9	82,0	101,50	105,3	89,6	75,4	72,9
Encaissements	25,5	30,1	31,0	32,0	30,0	21,4	21,6
Amortissements	14,9	19,4	19,6	18,4	15,4	15,1	15,9
Solde en fin d'année	31,5	32,5	50,9	54,9	44,2	38,9	35,4

Les amortissements (actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales) demeurent élevés, à 20,7% du total, mais il en va de même des encaissements qui représentent 35,5% du total sous gestion. Le solde en fin d'année 2011 diminue de 3,1%.

Le tableau ci-après montre comment les amortissements annuels, gérés avec le nouveau système, se répartissent entre les années fiscales.

REPARTITION DES AMORTISSEMENTS PAR ANNEE FISCALE

(En millions de francs)

Années fiscales	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
2011	0,0						
2010	0,2	0,0					
2009	5,2	0,4	0,0				
2008	4,9	10,0	0,5	0,0			
2007	2,4	4,7	9,5	0,4	0,0		
2006	1,1	2,3	5,4	8,8	0,5	0,0	
2005	0,6	0,8	2,2	4,5	8,8	0,3	0,0
2004	0,2	0,5	0,2	3,0	3,8	7,8	0,3
2003	0,1	0,3	1,4	0,1	1,7	4,6	7,4
2002	0,1	0,2	0,2	0,6	0,5	1,8	4,8
2001	0,0	0,2	0,2	0,5	0,1	0,6	2,3
2000	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,5
1999	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,4
Total	14,8	19,4	19,6	18,4	15,4	15,1	15,9

Le montant cumulé entre 2002 et 2011 des actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales (14,8 millions) représente 2,43% du produit de l'impôt cantonal direct des personnes physiques comptabilisé sur la même période (6,3 milliards).

Valeurs limites selon le frein à l'endettement

	<i>Comptes 2011</i>	<i>Budget 2011</i>
Comptes de fonctionnement		
Valeur limite	2%	2%
Total des revenus	1'953'894'274.99	1'931'657'800
./. subventions à redistribuer (47)	90'375'129.65	89'126'100
./. imputations internes (49)	37'656'832.60	37'003'500
Revenus déterminants	1'825'862'312.74	1'805'528'200
Montant maximum de l'excédent de charges (revenus déterminants / 100 * 2)	36'517'246.25	36'110'564
Excédent de charges prévu		15'443'700
Excédent de revenus prévu	2'966'588.80	
Excédent de charges en % des revenus (exc. de charges / rev. déterminants * 100)	-0.16%	0.86%
Comptes des investissements		
Valeur limite	70%	70%
Amortissements du patrimoine administratif	73'561'313.20	74'603'500
./. excédent de charges + excédent de revenus	2'966'588.80	15'443'700
Marge d'autofinancement	76'527'902.00	59'159'800
Montant maximum des investissements nets (marge d'autofinancement / 70 * 100)	109'325'574.29	84'514'000
Investissements nets prévus	76'578'115.72	83'565'500
Degré d'autofinancement des investissements (marge autofinancement / invest. nets * 100)	99.93%	70.79%

EFFECTIF DU PERSONNEL

Départements	Situation au 31.12.2011				Situation au 31.12.2010			
	Postes complets	Postes partiels	Postes occupés	En valeur de postes complets	Postes complets	Postes partiels	Postes occupés	En valeur de postes complets
CHAN/CCFI/PCGI/CE	44	14	58	52.1	37	12	49	43.9
Autorités judiciaires	90	62	152	126.9	-	-	-	-
DJSF	775	188	963	886.7	853	235	1088	994.8
DSAS	56	107	163	121.9	58	103	161	119.9
DGT	299	108	407	358.6	301	94	395	355.6
DEC	273	149	422	370.5	268	138	406	360.7
DECS	158	337	495	333.4	138	305	443	307.7
Total	1695	965	2660	2250.1	1655	887	2542	2182.6
Écoles cantonales - Pers. enseignant ¹⁾	499	1002	1501	957.8	510	977	1487	961.0

¹⁾ Y compris l'Université et Conservatoires de musique, hors assistants

Les variations d'une année à l'autre concernant le personnel administratif résultent principalement de la réorganisation de l'administration qui entraîne des diminutions de postes ou des transferts entre les départements.

Des explications plus détaillées concernant les variations des effectifs sont disponibles dans les rapports de gestion du DJSF et du DECS.

Rapport de l'Université concernant les comptes 2011

Université

Durant l'année 2011, le budget État de fonctionnement de l'Université s'élevait à 47,5 millions de francs. Pour la deuxième année consécutive l'enveloppe de l'État a été complétée avec des reports de soldes excédentaires des années 2009 et 2010.

Un tel mécanisme découle du principe d'enveloppe, prévu dans la loi, qui permet à l'Université de décider de l'affectation des fonds qui lui sont attribués ou autrement dit de thésauriser ses excédents, ce qui a pour effet très clair d'encourager une gestion parcimonieuse des deniers publics et d'identifier au mieux les besoins financiers réels de l'Université.

Pour l'année sous revue, l'Université annonce un excédent de 6,7 millions. Ce montant est cependant alimenté par la dissolution de la réserve constituée par les excédents des années 2009 et 2010 à hauteur de 4,2 millions. Concrètement au 1^{er} janvier 2012, l'Université disposera d'une réserve de 6,7 millions constituée sur les années 2009, 2010 et 2011 grâce au mécanisme incitatif présenté ci-dessus. Sans un tel procédé, il est fort probable que les efforts financiers de l'Etat auraient été plus importants. Le montant permettra à l'Université de fonctionner en 2012, l'enveloppe attribuée pour cette année ayant été abaissée à 46,3 millions, voire d'intégrer le cadre financier du prochain mandat d'objectifs 2013-2016.

Parallèlement à ce mécanisme, pour fonctionner avec une enveloppe en diminution par rapport aux enveloppes prévues dans le mandat d'objectifs 2009-2012, le redéploiement prévu dans le mandat 1 de ce document a été limité à 60%. Le rectorat ainsi que son administration ont en outre dû prendre des mesures propres à gérer l'institution de manière efficiente. Une seconde économie pérenne de 1 million de francs a pu être réalisée (grâce principalement à des mesures structurelles touchant le domaine central). Dans ce contexte, il convient de noter qu'aller au-delà des mesures prises conduirait à un démantèlement de l'Université.

L'excédent de charge de 35 millions de francs résultant des comptes 2011 est influencé d'une part par la dissolution de la réserve pour brèche de financement de subventions fédérales (12 millions de francs) et, d'autre part, par la diminution d'un peu plus de 500'000 francs de l'amortissement des biens du patrimoine administratif (cf. rubrique 331000).

A court terme la présentation des comptes de l'Etat devra être modifiée de manière à présenter clairement la subvention octroyée à l'Université, conformément à la loi sur l'Université.

Notons finalement que les efforts financiers consentis ces dernières années ont eu pour effet que la part cantonale au financement total de l'Université a passablement diminué. A cela, il faut ajouter que la Confédération qui a prévu d'augmenter ses moyens financiers en faveur des hautes écoles dans le cadre du message FRI 2013-2016 attend des cantons qu'ils maintiennent leur taux de participation au financement de leurs hautes écoles, estimant que l'augmentation des moyens fédéraux ne doit pas engendrer un report de charge des cantons vers la Confédération et atténuer ainsi la volonté de promouvoir la formation, la recherche et l'innovation.

331000 Biens du patrimoine administratif

La différence provient du fait qu'à fin 2010 un amortissement non planifié a eu lieu à hauteur de la valeur résiduelle des équipements qui étaient jusqu'à lors propriété de l'État. Le budget des amortissements 2011, ayant été élaboré sur la base des valeurs résiduelles des biens au 31.12.2009 ainsi que sur les dépenses du budget 2010, ne tenait pas compte de l'élément mentionné précédemment.

363800	Subsides aux établissements propres	Cette rubrique est plus élevée de 2,8 millions de francs mais, en contrepartie, cette charge supplémentaire est couverte par l'augmentation des contributions d'autres cantons (cf. rubrique 451600). Des coûts supplémentaires sont générés par l'augmentation du nombre d'étudiants. L'excédent positif dégagé sur l'exercice 2011 permettra de fonctionner en 2012, voire de compléter les tranches annuelles du prochain mandat d'objectifs 2013-2016.
451600	Contributions des autres cantons	Cet accord règle l'accès intercantonal aux universités en respect du principe de l'égalité de traitement et fixe la compensation à verser par étudiant accueilli dans une université. Grâce aux efforts de promotion des filières entrepris ces dernières années, le nombre total des étudiants continue de progresser. Ainsi au semestre d'automne 2011-2012, l'UniNE accueille 4'378 étudiants (contre 4'217 une année auparavant et 4'087 en 2009). Cette évolution favorable des effectifs explique l'augmentation des subventions AIU (Aide Intercantonale aux Universités) qui, en contrepartie, doit être utilisée pour adapter le taux d'encadrement des étudiants qui a subi une détérioration importante (dans plusieurs domaines, l'UniNE se situe actuellement en dessous de la moyenne nationale). Il faut ici noter qu'il existe un décalage temporel entre l'augmentation des effectifs et leur taux d'encadrement est adapté a posteriori.
460800	Subventions fédérales diverses	Lors de l'établissement du budget 2011, il avait été établi que l'Université ne bénéficierait plus de subventions de la Confédération liée à l'IMT. Comme le droit à la subvention se calcule sur une moyenne des deux années précédentes, la subvention 2011 est péjorée par rapport à celle de 2010, conformément à la prévision budgétaire établie.
481647	Dissolution réserve brèche fin. subv. fé.	La dissolution de la réserve proposée par le Conseil d'État engendre une amélioration du résultat du centre financier 6400.

Comptes détaillés de l'Université (état au 13.01.2012)

Natures comptables	Total	Dom. central	FLSH	FS	FD	FSE	FT
CHARGES DE PERSONNEL	69'705'403.99	16'447'689.24	20'151'986.19	16'348'160.56	6'668'352.70	8'945'604.20	1'143'611.10
BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	13'556'693.36	6'063'058.39	2'055'832.16	3'628'487.80	924'047.12	788'912.64	96'355.25
AMORTISSEMENTS	3'422'812.73	670'098.09	2'19'915.30	2'508'708.58	0.00	19'090.76	5'000.00
SUBVENTIONS ACCORDEES	1'486'757.55	981'909.00	186'698.55	143'930.00	116'830.00	48'990.00	8'400.00
FINANCEMENTS SPECIAUX / PREFIN.	6'698'155.60	6'698'155.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges	94'869'823.23	30'860'910.32	22'614'432.20	22'629'286.94	7'709'229.82	9'802'597.60	1'253'366.35
Revenus	47'917'189.36-	44'271'709.40-	1'508'973.88-	544'603.03-	657'717.25-	917'310.80-	16'875.00-
Solde	46'952'633.87	13'410'799.08-	21'105'458.32	22'084'683.91	7'051'512.57	8'885'286.80	1'236'491.35
301000 Personnel admin. et exploit.	17'940'073.17	12'684'243.72	1'491'197.45	2'395'341.25	622'755.45	692'257.05	54'278.25
301050 Salaires stagiaires et apprentis	292'527.00	81'320.15	0.00	211'206.85	0.00	0.00	0.00
302200 Traitements des professeurs	24'844'449.35	421'297.00	10'838'143.95	6'005'437.55	2'844'312.70	4'121'153.10	614'105.05
302250 Traitements corps interm.	14'532'892.23	474'480.83	4'299'342.75	4'890'083.10	2'009'666.70	2'583'104.70	276'214.15
303000 AVS, ALFA, chômage, acc. LAA	4'848'939.04	1'153'152.59	1'396'705.45	1'136'933.45	462'958.90	619'189.15	79'999.50
304000 Caisse de pensions	6'518'639.16	1'481'919.26	1'899'524.00	1'521'999.00	659'196.85	845'769.50	110'230.55
305610 Caisse de remplacement	380'816.35	7'138.30	145'778.90	106'408.40	48'258.05	64'449.10	8'783.60
309800 Autres charges de personnel	347'067.69	144'137.39	81'293.69	80'750.96	21'204.05	19'681.60	0.00
310645 Impr.,fourn. bur. & enseign.	3'355'156.70	1'076'077.00	780'089.49	758'989.06	385'588.72	302'291.28	52'121.15
311000 Machines, mobilier et équip.	1'434'029.39	1'148'507.99	49'039.30	209'382.80	21'816.85	5'282.45	0.00
312000 Eau, gaz, chauffage, électricité	1'804'642.90	93'367.00	221'338.10	1'180'812.75	228'846.75	61'821.55	18'456.75
314000 Entretien des bâtiments	779'985.83	285'495.41	80'933.05	271'576.10	130'386.12	2'225.35	9'369.80
315000 Entr. mob., machines, équip.	208'441.96	85'824.21	0.00	122'617.75	0.00	0.00	0.00
316220 Redevances d'utilisation	2'527'073.65	1'575'740.20	318'759.55	575'586.05	2'504.95	54'482.90	0.00
317230 Dédommagements pour frais	1'032'337.89	260'702.79	238'403.65	245'393.18	117'500.38	166'794.99	3'542.90
318000 Mandats, expertises, études	2'291'591.53	1'469'049.28	338'466.68	258'422.95	27'221.85	185'566.12	12'864.65
319800 Autres frais divers	123'433.51	68'294.51	28'802.34	5'707.16	10'181.50	10'448.00	0.00
331000 Amort. imm. patr. administr.	3'422'812.73	670'098.09	2'19'915.30	2'508'708.58	0.00	19'090.76	5'000.00
363800 Subsidés aux ét. propres	1'441'067.55	937'149.00	185'768.55	143'930.00	116'830.00	48'990.00	8'400.00
365800 Divers organ. & inst.privés	41'760.00	41'760.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
366800 Subv. aux pers. physiques	3'930.00	3'000.00	930.00	0.00	0.00	0.00	0.00
381100 Attr. financements spéciaux	6'698'155.60	6'698'155.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
420300 Intérêts c/c bancaires et CCP	1'918.72-	1'918.72-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
427300 Revenus imm. patrim. adm.	16'214.34-	3'094.34-	1'120.00-	0.00	0.00	0.00	12'000.00-
433600 Ecolages et finances de cours	3'403'073.60-	59'298.60-	1'392'633.00-	444'272.00-	606'938.00-	895'107.00-	4'825.00-
436650 Dédommagements de tiers	546'063.35-	259'973.39-	114'320.88-	100'286.03-	50'279.25-	21'203.80-	0.00
439850 Recettes diverses	416'179.85-	413'684.85-	900.00-	45.00-	500.00-	1'000.00-	50.00-
451600 Contributions autres cantons	18'175'243.06-	18'175'243.06-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
460800 Subv. fédérales diverses	21'158'742.00-	21'158'742.00-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
481100 Prélèv. financements spéciaux	4'199'754.44-	4'199'754.44-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6400 Université	46'952'633.87	13'410'799.08-	21'105'458.32	22'084'683.91	7'051'512.57	8'885'286.80	1'236'491.35

FLSH: faculté lettres et sciences humaines
FS: faculté des sciences

FD: faculté de droit
FSE: faculté des sciences économiques

FT: faculté de théologie

**Evaluation du résultat
probable des comptes
2004 - 2011
(en millions)**

Année	Budget			Prévisions de clôture			Comptes			Différence entre prévisions de clôture et comptes		
	Charges	Revenus	Résultat	Charges	Revenus	Résultat	Charges	Revenus	Résultat	Charges	Revenus	Résultat
2004	1'656.7	-1'588.9	+67.80	1'665.8	-1'546.7	+119.10	1'665.6	-1'566.3	+99.30	-0.20	-19.60	-19.80
2005 ¹⁾	1'714.7	-1'666.0	+48.70	1'735.2	-1'641.3	+93.90	1'723.7	-1'645.0	+78.70	-11.50	-3.70	-15.20
2006 ²⁾	1'755.1	-1'711.6	+43.50	1'747.4	-1'744.9	+2.50	1'723.1	-1'768.2	-45.10	-24.30	-23.30	-47.60
2007	1'785.4	-1'742.2	+43.21	1'817.0	-1'811.8	+5.20	1'791.5	-1'798.9	-7.39	-25.50	+12.91	-12.60
2008	1'844.1	-1'811.0	+33.10	1'876.1	-1'846.9	+29.20	1'894.9	-1'908.9	-14.00	+18.80	-62.00	-43.20
2009	1'893.2	-1'863.0	+30.20	1'925.0	-1'868.4	+56.60	1'912.9	-1'880.5	+32.40	-12.10	-12.10	-24.20
2010	1'886.7	-1'852.9	+33.86	1'882.7	-1'860.8	+21.90	1'922.3	-1'900.9	+21.40	+39.60	-40.10	-0.50
2011	1'947.1	-1'931.7	+15.40	1'968.2	-1'930.9	+37.30	1'950.9	-1'953.9	-3.00	-17.30	-23.00	-40.30

¹⁾ Sans prise en compte des opérations liées aux versements de la BNS

²⁾ Avant mise en œuvre du principe d'échéance



Compte de fonctionnement détaillé

La récapitulation du compte de fonctionnement figure en pages 8 et 9